

LABOUR, s. m. (*Econom. rust.*) c'est le remüement de la terre, fait avec un instrument quelconque. On laboure les champs avec la charrue, les jardins avec la bêche, les vignes avec la houe, &c. les bienfaits de la terre sont attachés à ce travail ; mais sans l'invention des instrumens, & l'emploi des animaux propres à l'accélérer, un homme vigoureux fourniroit à peine à sa nourriture ; la terre refuseroit l'aliment à l'homme foible ou malade ; la société ne seroit point composée de cette variété de conditions dont chacune peut concourir à la rendre heureuse & stable. L'inégalité entre les forces ne feroit naître entre les hommes que différens degrés d'indigence & d'abrutissement.

Labourer la terre, c'est la diviser, exposer successivement ses molécules aux influences de l'air ; & de plus c'est déraciner les herbes stériles, les chardons, &c. qui sans les *labours* couvrieroient nos champs. Il faut donc, pour que le *labour* remplisse son objet, qu'il soit fait dans une terre assez trempée pour être meuble, mais qui ne soit pas trop humide. Si elle est trop sèche, elle se divise mal ; si elle est trop humide on la corroye, le hâle la durcit ensuite, & d'ailleurs les mauvaises herbes sont mal déracinées. La profondeur du *labour* doit être proportionnée à celle de l'*humus* ou terre végétale, aux besoins de la graine qu'on veut semer, & aux circonstances qui déterminent à labourer, premierement à la profondeur de l'*humus*. Il y a un assez grand nombre de terres propres à rapporter du bled, quoiqu'elles n'ayent que six à sept pouces de profondeur. Si vous piquez plus avant, vous amenez à la superficie une sorte d'argille, qui sans être inféconde, rend votre terre inhabile à rapporter du bled. Je dis sans être inféconde, car l'orge, l'avoine, & les autres menus grains n'en croîtront que plus abondamment dans cette terre. Elle ne se refuse à la production du bled que par une vigueur excessive de végétation. La plante y pousse beaucoup en herbe, graine peu, & sur-tout mûrit tard, ce qui l'expose presque infailliblement à la rouille. La perte des années de bled est assez considérable pour que les cultivateurs ayent à cet égard la plus grande attention. Ils ne sauroient trop se précautionner, quant à cet objet, contre leur propre négligence, ou l'ignorance de ceux qui mènent la charrue.

Les terres sujettes à cet inconvénient sont ordinairement rougeâtres & argilleuses. Lorsqu'on y leve la jachere pendant l'été, après une longue sécheresse, la première couche soulevée en grosses mottes, entraîne avec elle une partie de la seconde ; & on dit alors que la terre est *dessoudée*. Les fermiers fripons qu'on force à quitter leur ferme,

dessoudent celles de leurs terres qui peuvent l'être pendant les deux dernières années de leur bail. Par ce moyen ils recueillent plus de menus grains, & nuisent en même tems à celui qui doit les remplacer.

Il faut en second lieu que le *labour* soit proportionné aux besoins de la graine qu'on veut semer. Si vous préparez votre terre pour de menus grains, tels que l'orge & l'avoine, un *labour* superficiel est suffisant. Le blé prend un peu plus de terre ; ainsi le *labour* doit être plus profond. Mais si on veut semer du sainfoin ou de la luserne, dont les racines pénètrent à une grande profondeur ; on ne peut pas piquer trop avant. Cela est nécessaire, afin que les racines de ces plantes prennent un prompt accroissement, & acquièrent le degré de force qui les fait ensuite s'enfoncer d'elles-mêmes dans la terre qui n'a pas été remuée.

Enfin le *labour* doit être proportionné aux circonstances dans lesquelles il se fait. Si vous défrichez une terre, la profondeur du *labour* dépendra de la nature de la friche que vous voulez détruire. Un *labour* de quatre pouces suffit pour retourner du gazon, exposer à l'air la racine de l'herbe de manière qu'elle se desseche & que la plante périsse, mais si la friche est couverte de bruyeres & d'épines, on ne sauroit en essarter trop exactement toutes les racines, & le plus profond *labour* n'y suffit pas toujours. La levée des jacheres est dans le cas du défrichement léger. Ce premier *labour* doit être peu profond, mais il faut enfoncer par degrés proportionnels ceux qui le suivent : par ce moyen les différentes parties de la terre se mêlent, & sont successivement exposées aux influences de l'air : les hersages, comme nous l'avons dit, ajoutent à l'effet du *labour*, & en sont comme le complément. Voyez **HERSER**.

Les campagnes offrent dans les différens pays un aspect différent, par les variétés introduites dans la manière de mener les *labours*. Ici une plaine d'une vaste étendue vous présentera une surface unie, dont toutes les parties seront également couvertes de grains. Là vous rencontrerez des sillons relevés, dont les parties basses ne produisent que de la paille courte & des épis maigres. Ces variétés naissent de la nature & de la position du sol ; & il seroit dangereux de suivre à cet égard une autre méthode que celle qui est pratiquée dans le pays où on laboure. Si les sillons plats donnent une plus grande superficie, les sillons relevés sont nécessaires par-tout où l'eau est sujette à séjourner : il faut alors perdre une partie du terrain pour conserver l'autre. Au reste, dans quelque terre que ce soit, si l'on veut qu'elle soit bien remuée, les différens *labours* doivent être

croisés & pris par différens côtés. Voyez **JACHERE**. Voyez aussi sur les détails du labour & du labourage, nos *Planches & leurs explications* à l'**ECONOMIE RUSTIQUE**.

XXXXXXXXX

XXXXXXXXX

XXXXXXXXXX

SILLON, s. m. (*Agriculture*) c'est une longue raie qu'on fait sur la terre, quand on la laboure avec la charrue. La figure que le laboureur donne à son champ en le façonnant, doit être réglée suivant ce qui est plus avantageux pour la terre, & pour les bêtes qui labourent.

On ne doit jamais faire de *sillons* trop longs, parce que les bêtes ont trop à tirer tout d'une traite ; les raies n'en sont pas si étroites, & la terre n'en est pas si bien mêlée, ni figurée agréablement ; c'est pourquoi les curieux veulent qu'on sépare leurs terres par quartiers, chacun de quarante perches de long tout au plus.

Quand on laboure sur une colline, pour soulager les bêtes, & faire sa besogne plus aisément, il faut travailler en travers horizontalement à la colline, & non pas de haut-en-bas.

On laboure à plat uniment & également les terres, qui comme dans l'île de France, ont besoin de l'arrosement des pluies. Au contraire on laboure en talus & en dos d'âne à *sillons* hauts & élevés, les terres argilleuses, les terres humides, & généralement toutes celles qui n'ont pas besoin d'eau, ou qui sont difficiles à se dessécher. Ainsi dans la Brie & dans la petite Beausse, on laboure par planches, & on laisse d'espace en espace, un large *sillon* en talus pour recevoir les eaux, & les porter dans des fossés qui sont pour cet effet aux deux côtés des terres.

Au surplus, on fait les *sillons* plus ou moins larges, plus ou moins élevés, & les raies plus ou moins serrées dans certains pays que dans d'autres. On les fait pourtant en général beaucoup plus élevés, moins larges, & moins unis dans les terres humides & grasses, que dans les terroirs secs ; & cela pour faciliter l'écoulement des eaux qui pénètrent difficilement dans ces terres, & pour empêcher qu'elles n'y croupissent.

Il y a des laboureurs qui ne font leurs *sillons* que de quatorze à quinze pouces de largeur, sur treize ou quatorze de hauteur ; quand on fait de ces *sillons* étroits, il est bon de labourer du midi au nord, pour qu'ils ayent le soleil de deux côtés, & que les grains y mûrissent également ; sinon ceux du côté du midi mûriroient huit à dix jours avant les autres. Il n'est pas nécessaire d'avoir cette attention quand les *sillons* sont plats, larges, spacieux de huit, dix à douze piés, parce qu'ils ont le soleil de tous leurs côtés. Les terres fortes, qui boivent l'eau assez aisément, peuvent être labourées en planches, larges de huit à dix piés,

dont le milieu sera pourtant un peu plus élevé que les deux extrémités, afin de faciliter l'écoulement des eaux les plus abondantes, parce que les blés, principalement le seigle, les craignent beaucoup ; elles battent la terre, & la font durcir, surtout quand elles sont suivies de sécheresse ; mais quand elles tombent doucement, elles fertilisent beaucoup le terrain.

Il y a une espece de terre si seche, que l'eau s'y imbibe aussi-tôt qu'elle tombe : il lui faut de l'eau presque tous les huit jours en été, pour qu'elle fasse de belles productions. Quand on laboure de ces sortes de terres, on n'y fait ni *sillons* ni planches ; mais on met ces terres à uni à tous les remuemens qu'on y fait, & même après que le grain y est semé. Ce que les Laboureurs appellent *labourer à uni*, c'est relever avec l'oreille de la charrue toutes les raies de la terre d'un même côté ; de maniere que lorsqu'on a achevé de labourer le champ, il ne paroît aucun *sillon*, ni aucune enrue qui est un *sillon* fort large, & composé de plusieurs raies élevées par la charrue ; on se sert d'une charrue à tourne - oreille pour cette maniere de labourer, & on laboure ainsi principalement les terres pierreuses, où on ne met souvent que de menus grains.

Il est assez d'usage de donner le troisieme labour aux terres, différemment des deux précédens, c'est-à-dire, en traversant les premieres façons ; & ce labour est le meilleur qu'on puisse donner, parce qu'il ne laisse aucune ordure, & que toute la terre est également remuée. Cependant, il n'est bon que pour les pays secs, où l'eau s'imbibe promptement, & il ne vaut rien pour les terres qui sont trop humides, ou qui retiennent long-tems de l'eau, à-moins que l'année ne soit extrêmement seche ; autrement les eaux qui surviendroient, & qui n'auroient aucun écoulement de dessus cette terre ainsi traversée, l'humecteroient si fort, qu'on n'en pourroit tirer aucun bon parti dans la suite. *Liger. (D. J.)*

CULTURE DES TERRES, (*Comm. polit.*) La terre est le dépôt de toutes les matières propres à satisfaire les besoins physiques auxquels les hommes sont assujettis, & ceux que la commodité a inventés. L'agriculture est l'art de se procurer ces matières par le travail de la terre. *Voyez* **AGRICULTURE.**

Cette définition même indique l'objet de l'agriculture. Son effet est de procurer de l'occupation à une partie des hommes ; sa perfection consiste à fournir la plus grande quantité possible des matières propres à satisfaire nos besoins, soit réels, soit d'opinion.

Le Commerce en général est la communication réciproque que les hommes se font des choses dont ils ont besoin. Ainsi il est évident que l'agriculture est la base nécessaire du commerce.

Cette maxime est d'une telle importance, que l'on ne doit jamais craindre de la répéter, quoiqu'elle se trouve dans la bouche de tout le monde. La persuasion où l'on est d'un principe, ne forme qu'une connoissance imparfaite, tant que l'on n'en conçoit pas toute la force ; & cette force consiste principalement dans la liaison intime du principe reconnu avec un autre. C'est ce défaut de combinaison qui fait souvent regarder avec indifférence à un négociant l'aisance ou la pauvreté du cultivateur, les encouragemens qu'il peut recevoir, ou les gênes qui peuvent lui être imposées. Par la même raison la plupart des propriétaires des terres sont portés à envier au commerce ses facilités, ses profits, les hommes qu'il occupe. L'excès seroit bien plus grand, si ces mêmes propriétaires venoient à séparer l'intérêt de leur domaine de l'intérêt du laboureur ; s'il se dissimuloient un instant que cet homme destiné par le hazard à tracer péniblement les sillons d'un champ, ne le soignera jamais qu'en raison de ses facultés, des espérances ou de l'opinion qui peuvent animer son travail. Une nation où de pareils préjugés se trouveroient fort répandus, seroit encore dans l'enfance de l'agriculture & du commerce, c'est-à-dire de la science des deux principales branches de l'administration intérieure : car on ne doit pas toujours juger des progrès de cette partie, par les succès d'un état au-dehors ; comme on ne peut pas décider de la bonne conduite d'un particulier dans la gestion de ses biens, par la grande dépense qu'il paroît faire.

L'agriculture ne sera envisagée ici que sous ce point de vûe politique.

L'idée de conservation est dans chaque individu immédiatement attachée à celle de son existence ; ainsi l'occupation qui remplit son besoin le plus pressant, lui devient la plus chère. Cet ordre fixé par la nature, ne peut être changé par la formation d'une société, qui est la réunion des volontés particulières. Il se trouve au contraire confirmé par de nouveaux motifs, si cette société n'est pas

supposée exister seule sur la terre. Si elle est voisine d'autres sociétés, elle a des rivales ; & sa conservation exige qu'elle soit revêtue de toutes les forces dont elle est susceptible. L'agriculture est le premier moyen & le plus naturel de se les procurer.

Cette société aura autant de citoyens que la *culture* de son territoire en pourra nourrir & occuper : citoyens rendus plus robustes par l'habitude des fatigues, & plus honnêtes gens par celle d'une vie occupée.

Si ses terres sont plus fertiles, ou ses cultivateurs plus industrieux, elle aura une surabondance de denrées qui se répandront dans les pays moins fertiles ou moins cultivés.

Cette vente aura dans la société qui la fait, des effets réels & relatifs.

Le premier sera d'attirer des étrangers ce qui aura été établi entre les hommes, comme mesure commune des denrées, ou les richesses de convention.

Le second effet sera de décourager par le bas prix les cultivateurs des nations rivales, & de s'assurer toujours de plus en plus ce bénéfice sur elles.

A mesure que les richesses de convention sortent d'un pays, & que le profit du genre de travail le plus essentiel y diminue, au point de ne plus procurer une subsistance commode à celui qui s'en occupe, il est nécessaire que ce pays se dépeuple, & qu'une partie des habitans mendie ; ce qui est encore plus funeste. Troisième effet de la vente supposée.

Enfin par une raison contraire il est clair que les richesses de convention s'accumulant sans-cesse dans un pays, le nombre des besoins d'opinion s'accroîtra dans la même proportion. Ces nouveaux besoins multiplieront les genres d'occupation ; le peuple sera plus heureux ; les mariages plus fréquens, plus féconds ; & les hommes qui manqueront d'une subsistance facile dans les autres pays, viendront en foule habiter celui qui sera en état de la leur fournir.

Tels sont les effets indispensables de la supériorité de l'agriculture dans une nation, sur celle des autres nations ; & ses effets sont ressentis en raison de la fertilité des terres réciproques, ou de la variété de leurs productions : car le principe n'en seroit pas moins certain, quand même un pays moins bien cultivé qu'un autre, ne seroit pas dépeuplé à raison de l'infériorité de sa *culture* : si d'ailleurs ce pays moins cultivé fournit naturellement une plus grande variété de productions. Il est évident qu'il aura toujours perdu son avantage d'une manière réelle & relative.

Ce que nous venons de dire conduit à trois conséquences très-importantes.

1°. Si l'agriculture mérite dans un corps politique le premier rang entre les occupations des

hommes, celles des productions naturelles, dont le besoin est le plus pressant & le plus commun, exigent des encouragemens de préférence chacune dans leur rang : comme les grains, les fruits, les bois, le charbon de terre, le fer, les fourrages, les cuirs, les laines, c'est-à-dire le gros & le menu bétail ; les huiles, le chanvre, les lins, les vins, les eaux-de-vie, les soies.

2°. On peut décider sûrement de la force réelle d'un état, par l'accroissement ou le déclin de la population de ses campagnes.

3°. L'agriculture sans le secours du commerce, seroit très-bornée dans son effet essentiel, & dès-lors n'atteindroit jamais à sa perfection.

Quoique cette dernière déduction de nos principes soit évidente, il ne paroît point inutile de s'y arrêter, parce que cet examen sera l'occasion de plusieurs détails intéressans.

Les peuples qui n'ont envisagé la *culture* des terres que du côté de la subsistance, ont toujours vécu dans la crainte des disettes, & les ont souvent éprouvées. (*Voy.* le livre intitulé, *Considérations sur les finances d'Espagne*) Ceux qui l'ont envisagée comme un objet de commerce, ont jouï d'une abondance assez soutenue pour se trouver toujours en état de suppléer aux besoins des étrangers.

L'Angleterre nous fournit tout-à-la-fois l'un & l'autre exemple. Elle avoit suivi, comme presque tous les autres peuples, l'esprit des lois romaines sur la police des grains, lois gênantes & contraïres à leur objet dans la division actuelle de l'Europe, en divers états dont les intérêts sont opposés : au lieu que Rome maîtresse du monde, n'avoit point de balance à calculer avec ses propres provinces. Elle les épouisoit d'ailleurs par la pesanteur des tributs, aussi-bien que par l'avarice de ses préfets ; & si Rome ne leur eût rien rendu par l'extraction de ses besoins, elle eût englouti les trésors de l'univers, comme elle en avoit envahi l'empire.

En 1689 l'Angleterre ouvrit les yeux sur ses véritables intérêts. Jusqu'alors elle avoit peu exporté de grains, & elle avoit souvent eu recours aux étrangers, à la France même, pour sa subsistance. Elle avoit éprouvé ces inégalités fâcheuses & ces révolutions inopinées sur les prix, qui tour-à-tour découragent le laboureur ou desesperent le peuple.

La Pologne, le Danemarck, l'Afrique & la Sicile étoient alors les greniers publics de l'Europe. La conduite de ces états, qui n'imposent aucune gêne sur le commerce des grains, & leur abondance constante, quoique quelques-uns d'entr'eux ne jouissent ni d'une grande tranquillité ni d'une bonne constitution, suffisoient sans-doute pour éclairer une nation aussi réfléchie, sur la cause des maux dont elle se plaignoit ; mais la longue possession des pays que je viens de nommer,

sembloit trop bien établie par le bas prix de leurs grains, pour que les cultivateurs anglois pussent soutenir leur concurrence dans l'étranger. Le commerce des grains supposoit une entière liberté de les magasiner, & pour autant de tems que l'on voudroit : liberté dont l'ignorance & le préjugé rendoient l'usage odieux dans la nation.

L'état pourvut à ce double inconvénient, par un de ces coups habiles dont la profonde combinaison appartient aux Anglois seuls, & dont le succès n'est encore connu que d'eux, parce qu'ils n'ont été imités nulle part. Je parle de la gratification qu'on accorde à la sortie des grains sur les vaisseaux anglois seulement, lorsqu'ils n'excèdent pas les prix fixés par la loi, & de la défense d'introduire des grains étrangers, tant que leur prix courant se soutient au-dessous de celui que les statuts ont fixé. Cette gratification facilita aux Anglois la concurrence des pays les plus fertiles, en même tems que cette protection déclarée changea les idées populaires sur le commerce & la garde des grains. La circonstance y étoit très-propre à la vérité ; la nation avoit dans le nouveau gouvernement, cette confiance sans laquelle les meilleurs réglemens n'ont point d'effet.

Le froment reçoit 5 sols sterling, ou 5 liv. 17 sols 6 den. tournois par quarter, mesure de 460 l. poids de marc, lorsqu'il n'excède pas le prix de 2 liv. 8 s. sterl. ou 56 liv. 8 s. tourn.

Le seigle reçoit 3 sols 6 den. sterl. ou 3 liv. 10 s. 6 d. tourn. au prix de 1 l. 12 s. sterl. ou 37 l. 12 s. tourn.

L'orge reçoit 2 s. 6 d. sterl. ou 2 liv. 18 sols 9 d. tourn. au prix de 1 liv. 4 sols sterl. ou 28 liv. 4 sols tourn.

L'événement a justifié cette belle méthode : depuis son époque l'Angleterre n'a point éprouvé de famine, quoiqu'elle ait exporté presque annuellement des quantités immenses de grains ; les inégalités sur les prix ont été moins rapides & moins inopinées, les prix communs ont même diminué : car lorsqu'on se fut déterminé en 1689 à accorder la gratification, on rechercha quel avoit été le prix moyen des grains pendant les quarante-trois années précédentes. Celui du froment fut trouvé de 2 liv. 10 sols 2 d. sterl. le quarter, ou 58 l. 18 s. 11 d. tourn. & les autres especes de grains à proportion. Par un recueil exact du prix des fromens depuis 1689 jusqu'en 1752, le prix commun pendant ces cinquante-sept années ne s'est trouvé que de 2 liv. 2 s. 3 d. sterling ou 49 livres 12 s. 10 d. tourn. Ce changement, pour être aussi frappant n'en est pas moins dans l'ordre naturel des choses. Le cultivateur, dont le gouvernement avoit en même tems mis l'industrie en sureté en fixant l'impôt sur la terre même, n'avoit plus qu'une inquiétude ; c'étoit la vente de sa denrée, lorsqu'elle seroit abondante. La concurrence des acheteurs au-dedans & au-dehors,

lui assûroit cette vente : dès-lors il s'appliqua à son art avec une émulation que donnent seules l'espérance du succès & l'assurance d'en jouir. De quarante millions d'acres que contient l'Angleterre, il y en avoit au moins un tiers en communes, sans compter quelques restes de bois. Aujourd'hui la moitié de ces communes & des terres occupées par les bois, est ensemencée en grains & enclose de haies. Le comté de Norfolk, qui passoit pour n'être propre qu'au pacage, est aujourd'hui une province des plus fertiles en blés. Je conviens cependant que cette police n'a pas seule opéré ces effets admirables, & que la diminution des intérêts de l'argent a mis les particuliers en état de défricher avec profit ; mais il n'en est pas moins certain que nul propriétaire n'eût fait ces dépenses, s'il n'eût été assuré de la vente de ses denrées, & à un prix raisonnable.

L'état des exportations de grains acheveroit de démontrer, comment un pays peut s'enrichir par la seule *culture* envisagée comme objet de commerce. On trouve dans les ouvrages anglois, qu'il est nombre d'années où la gratification a monté de 150 à 500 mille liv. sterl. & même plus. On prétend que dans les cinq années écoulées depuis 1746 jusqu'en 1750, il y a eu près de 5,906,000 quarts de blés de toutes les qualités exportés. Le prix commun à 1 liv. 8 sols sterl. ou 32 liv. 18 s. tourn. ce seroit une somme de 8, 210, 000 l. sterl. ou 188, 830, 000 l. tourn. environ.

Si nous faisons attention que presque toute cette quantité de grains a été exportée par des vaisseaux anglois, pour profiter de la gratification, il faudra ajouter au bénéfice de 188, 830, 000 liv. tourn. la valeur du fret des 5, 906, 000 quarts. Supposons-la seulement à 50 s. tourn. par quarter, l'un dans l'autre, ce sera un objet de 14, 750, 000 l. tourn. & au total, dans les cinq années, un gain de 203, 580, 000 liv. de notre monnaie ; c'est-à-dire que par année commune, sur les cinq, le gain aura été de 40, 000, 000 liv. tourn. environ.

Pendant chacune de ces cinq années, cent cinquante mille hommes au moins auront été occupés, & dès-lors nourris par cette récolte & cette navigation ; & si l'on suppose que cette valeur ait encore circulé six fois dans l'année seulement, elle aura nourri & occupé neuf cent mille hommes aux dépens des autres peuples.

Il est encore évident que si chaque année l'Angleterre faisoit une pareille vente aux étrangers, neuf cent mille hommes parmi les acheteurs trouveroient d'abord une subsistance plus difficile ; & enfin qu'ils en manqueroient au point qu'ils seroient forcés d'aller habiter un pays capable de les nourrir.

Un principe dont l'harmonie avec les faits est si frappante, ne peut certainement passer pour une spéculation vague : il y auroit donc de l'inconséquence à la perdre de vûe.

C'est le principe sur lequel la police des grains est établie en Angleterre, que je trouve irréprochable ; mais je ne puis convenir que son exécution actuelle soit sans défauts, & qu'elle soit applicable indifféremment à tous les pays.

L'objet de l'état a été d'encourager la *culture*, de se procurer l'abondance, & d'attirer l'argent des étrangers. Il a été rempli sans-doute ; mais il semble qu'on pouvoit y réussir sans charger l'état d'une dépense superflue, sans tenir quelquefois le **pain** à un prix plus fort pour les sujets que pour les étrangers.

L'état est chargé en deux circonstances d'une dépense inutile, qui porte sur tous les sujets indistinctement, c'est-à-dire sur ceux qui en profitent comme sur ceux qui n'en profitent pas.

Lorsque les grains sont à plus bas prix en Angleterre, que dans les pays qui vendent en concurrence avec elle, il est évident que la gratification est inutile : le profit seul que présente l'exportation, est un appas suffisant pour les spéculations du commerce.

Si les grains sont au dernier prix auquel ils puissent recevoir une gratification, & qu'en même tems ils soient à très-bon marché à Dantzick & à Hambourg, il y aura du bénéfice à transporter en fraude les grains de ces ports dans ceux de la grande-Bretagne, d'où ils ressortiront de nouveau avec la gratification. Dans ce dernier cas, il est clair que la *culture* des terres n'aura point jouï de la faveur qui lui étoit destinée : la navigation y aura gagné quelque chose à la vérité, mais c'est en chargeant l'état & le peuple d'une dépense beaucoup plus considérable que ce profit.

Quoique le profit particulier des sujets par la différence du prix d'achat des grains sur le prix de la vente, rembourse à la totalité de la nation la somme avancée, & même au-delà ; jusqu'à ce que ceux qui ont payé effectivement leur contingent de la gratification, en soient remboursés avec l'intérêt par la circulation, il se passera un tems considérable, pendant lequel ils eussent pû faire un meilleur emploi de ce même argent dans un pays où le commerce, les manufactures, la pêche, & les colonies sont dans un état florissant.

Ce n'est pas que ce moyen de gagner soit méprisable ; il n'en est aucun de ce genre dans le commerce extérieur d'un état : mais il faut bien distinguer les principes du commerce d'oeconomie ou de réexportation des denrées étrangères, des principes du commerce qui s'occupe des denrées nationales.

Les encouragemens accordés au premier sont un moyen de se procurer un excédent de population ; ils sont utiles tant qu'ils ne sont point onéreux à la masse des hommes, qu'on peut regarder comme le fond d'une nation. Au lieu que le commerce qui s'occupe de l'exportation des

denrées nationales, doit être favorisé sans restriction. Il n'en coûte jamais un à l'état qu'il n'en retire dix & plus ; le remboursement du contingent qu'a fourni chaque particulier lui revient plus rapidement & avec un plus gros profit, parceque tout appartient à la terre directement ou à la main-d'oeuvre. D'un autre côté la quantité des denrées nationales ne s'accroît jamais sans augmenter la masse des hommes, qui peuvent être regardés comme le fond de la nation.

Il est difficile dans une île considérable, dont les atterrages sont faciles, de prévenir l'introduction des grains étrangers. Ainsi il faut conclure que la gratification doit être momentanée, & réglée d'après les circonstances, sur le prix des grains dans les pays qui en vendent en concurrence. Alors l'opération eût été véritablement salutaire, & digne du principe admirable dont elle émane.

Peut-être pourroit-on dire encore, que cette gratification ne tombe pas toujours aussi immédiatement au profit des laboureurs qu'il sembleroit d'abord. Car dans les années abondantes, où les grains s'achètent pour les magasiner en attendant l'occasion de les exporter, il n'est pas naturel de penser que les acheteurs, toujours en plus petit nombre que les vendeurs, leur en tiennent compte sur le prix de leurs achats. Dans un pays où un très-petit nombre de cultivateurs auroit le moyen de garder ses grains, la gratification s'éloigneroit encore plus de la terre.

J'ai remarqué comme un désavantage de la trop grande concurrence extérieure, que l'Angleterre fournit aux ouvriers étrangers du pain à meilleur marché qu'aux siens propres : c'est une affaire de calcul. Si nous y supposons le froment à 42 s. 3 d. st. prix commun depuis cinquante-sept années, il est clair qu'il peut être vendu en Hollande, en Flandres, à Calais, à Bordeaux même, à 40 s. 3 d. ster. avec un bénéfice honnête. La gratification est de 5 s. st. par quarter ; le fret & les assurances n'iront pas à plus de 2 s. par quarter ; restera encore un profit d'un sol sterling, c'est-à-dire, de 3 % dans une affaire qui ne dure pas plus d'un mois, & dans un pays où l'intérêt de l'argent est à 3 % par an.

Je n'ignore point qu'on répliquera que, par ce moyen, l'Angleterre décourage l'agriculture dans les autres pays. Mais ce raisonnement est plus spécieux que solide, si le prix commun des grains en Angleterre est assez haut, pour que les autres peuples n'y aient recours, que lorsqu'ils éprouvent chez eux de grandes diminutions de récolte. Or cela est de fait, du moins à l'égard de la France. Nous avons déjà observé que le prix commun du froment en Angleterre a été de 42 s. 3 d. st. le quarter, c'est-à-dire de 49 liv. 12 s. 10 d. de notre monnaie depuis cinquante-sept années ; ce qui revient à 24 liv. 16 s. 5 d. le setier de Paris, qui passe pour être de 240 liv. p. & qui dans le fait

n'excede point 230 liv. p. si j'en crois les personnes pratiques. Son prix commun n'a été en Brie que de 18 liv. 13 s. 8 d. pendant les quarante années écoulées depuis 1706 jusqu'en 1745 ; malgré la famine de 1709, la disette de 1740 & 1741, & les chertés de 1713, 1723, 4, 5, 6, & de 1739 (Voyez *Essai sur les monnoies, ou réflexions sur le rapport entre l'argent & les denrées*). Ainsi la subsistance de notre peuple commence à devenir difficile, lorsque l'Angleterre nous fournit du blé à son prix commun. Pour trouver la raison de cette différence sur le prix des deux royaumes, il faut remonter à un principe certain.

Deux choses reglent dans un état le prix des salaires ; d'abord le prix de la subsistance, ensuite le profit des diverses occupations du peuple, par l'augmentation successive de la masse de l'argent que fait entrer le commerce étranger.

Pendant tout le tems que l'Angleterre prohiba la sortie des grains, ou n'envisagea point l'agriculture du côté du commerce, elle fut exposée à des disettes très-fréquentes : la subsistance des ouvriers étant chère, les salaires y furent chers dans la même proportion. D'un autre côté ayant peu de concurrens dans son travail industriel, elle ne laissa pas de faire en peu d'années de très-grands profits dans son commerce étranger : l'argent qu'il produisoit se repartissant entre les ouvriers occupés par le travail industriel, augmenta encore leurs salaires, en raison de la demande des étrangers & de la concurrence des ouvriers. Lorsque plus éclairée sur ces véritables intérêts, cette nation envisagea l'agriculture comme objet de commerce, elle sentit qu'il étoit impossible en ramenant l'abondance des grains, de diminuer sur les salaires ce que la cherté de la subsistance y avoit ajouté. Pour ranimer la *culture*, il falloit aussi que cette profession se ressentît comme les autres de l'augmentation de la masse de l'argent : car sans cet équilibre aussi juste qu'essentiel, le législateur perd ou ses hommes, ou un genre d'occupation. Ainsi l'état laissa jouir les terres du haut prix des grains, que les salaires des autres classes du peuples pouvoient porter.

En France au contraire la sortie des grains n'a jamais été aussi libre, que dans le tems où l'Angleterre suivoit les principes contraires : les salaires y étoient moins chers, & réciproquement les frais de *culture* à meilleur marché. Depuis 1660 environ, les guerres fréquentes qu'elle a eu à soutenir & ses nombreuses armées, ont paru exiger que les permissions de sortir les grains fussent restreintes : cependant ce n'a jamais été pendant de longs intervalles ; cette incertitude, & l'alternative de quelques chertés, ont un peu entretenu l'espérance du laboureur. Le labourage n'a pas laissé de diminuer, puisqu'une bonne récolte ne rend aujourd'hui que la subsistance d'une année & demie ; au lieu qu'autrefois elle suffisoit à la

nourriture de plus de deux années, quoique le peuple fût plus nombreux. Mais l'attention continuelle que le gouvernement a toujours eu de forcer par diverses opérations le pain de rester à bas prix, jointe à la bonté de nos terres, aux alternatives de chertés & de permissions d'exporter les grains, ont empêché les salaires d'augmenter à un certain point à raison de la subsistance. D'un autre côté, nos augmentations sur les monnoies ont beaucoup diminué la masse d'argent que la balance du commerce faisoit entrer annuellement ; ainsi les ouvriers occupés par le travail industriel, n'ont pas eu à partager entr'eux annuellement une masse d'argent proportionnée à celle qu'ils avoient commencé à recevoir, lors de la première époque de notre commerce, ni dans la même proportion que les ouvriers de l'Angleterre, depuis l'établissement de son commerce jusqu'en 1689. D'où il s'ensuit que le prix des grains doit être plus cher dans ce pays qu'en France ; qu'il le seroit encore davantage, si la culture n'y avoit augmenté à la faveur de son excellente police & de la diminution des intérêts de l'argent ; enfin que lorsque toutes les terres de l'Angleterre seront en valeur, si la balance du commerce lui est annuellement avantageuse, il faudra nécessairement, non-seulement que l'intérêt de l'argent y diminue encore, mais que le prix des grains y remonte à la longue ; sans quoi l'équilibre si nécessaire entre les diverses occupations du peuple n'existera plus. S'il cessoit d'exister, l'agriculture retrograderoit insensiblement ; & si l'on ne conservoit pas de bons mémoires du tems, on pourroit penser dans quelques siècles que c'est la sortie des grains qui est la cause des disettes.

De tout ce que nous venons de dire, on doit conclure en examinant la position & les intérêts de la France, que le principe employé par les Anglois pourroit lui être très-avantageux, mais que la manière d'opérer doit être fort différente.

Elle est obligée d'entretenir pour sa défense un grand nombre de places fortes, des armées de terre très-nombreuses, & un grand nombre de matelots. Il est nécessaire que la denrée la plus nécessaire à la subsistance des hommes soit à bon marché, ou que l'état augmente considérablement ses dépenses. L'étendue de nos terres est si considérable, qu'une partie de nos manufactures a des trajets longs & dispendieux à faire par terre ; il est essentiel que la main-d'oeuvre se soutienne parmi nous à plus bas prix qu'ailleurs. Le pain est la principale nourriture de nos artisans : aucun peuple ne consomme autant de blés relativement à sa population. Tant que nos denrées de première nécessité se maintiendront dans cette proportion, le commerce & les manufactures, si on les protège, nous donneront annuellement une balance avantageuse, qui augmentera notre population ou la conservera ; qui donnera à un plus grand nombre d'hommes les moyens de consommer

abondamment les denrées de deuxième, troisième & quatrième nécessité que produit la terre ; & qui enfin par l'augmentation des salaires augmentera la valeur du blé même.

D'un autre côté, il est juste & indispensable d'établir l'équilibre entre les diverses classes & les diverses occupations du peuple. Les grains sont la plus forte partie du produit des terres comme la plus nécessaire : ainsi la culture des grains doit procurer au cultivateur un bénéfice capable de le maintenir dans sa profession, & de le dédommager de ses fatigues.

Ce qui paroîtroit le plus avantageux, seroit donc d'entretenir continuellement le prix des grains, autour de ce point juste auquel le cultivateur est encouragé par son gain, tandis que l'artisan n'est point forcé d'augmenter son salaire pour se nourrir ou se procurer une meilleure subsistance. Ce ne peut jamais être l'effet d'une gestion particulière, toujours dangereuse & plus certainement suspecte : mais la police générale de l'état peut y conduire.

Le premier moyen est sans contredit, d'établir une communication libre au-dedans entre toutes les provinces. Elle est essentielle à la subsistance facile d'une partie des sujets. Nos provinces éprouvent entr'elles de si grandes différences par rapport à la nature du sol & à la variété de la température, que quelques-unes ne recueillent pas en grains la moitié de leur subsistance dans les meilleures années. Elles sont telles, ces différences, qu'il est physiquement impossible que la récolte soit réputée abondante dans toutes à la fois. Il semble que la providence ait voulu, par ce partage heureux, nous préserver des disettes, en même tems qu'elle multiplioit les commodités. C'est donc aller contre l'ordre de la nature, que de suspendre ainsi la circulation intérieure des grains. Ce sont les citoyens d'un même état, ce sont les enfans d'un même père qui se tendent mutuellement une main secourable ; s'il leur est défendu de s'aider entr'eux, les uns seront forcés d'acheter cher des secours étrangers, tandis que leurs frères vivront dans une abondance onéreuse.

Parmi tous les maux dont cet état de prohibition entre les sujets est la source, ne nous arrêtons que sur un seul. Je parle du tort qu'il fait à la balance générale du commerce, qui intéresse la totalité des terres & des manufactures du royaume. Car lorsque les communications sont faciles, le montant de cette balance se répartit entre chaque canton, chaque ville, chaque habitant : c'est à quoi il ne fait point assez d'attention. L'inégalité des saisons & des récoltes ne produit pas aussi souvent l'inégalité des revenus, que le fait celle de la balance. Dans le premier cas le prix supplée assez ordinairement à la quantité ; & pour le dire en passant, cette remarque seule nous indique qu'un moyen assuré de diminuer la culture des terres, le nombre des bestiaux, & la population, c'est d'entretenir par une

police forcée les grains à très-bas prix ; car le laboureur n'aura pas plutôt aperçu qu'en semant moins il peut faire le même revenu, qu'il cherchera à diminuer ses frais & ses fatigues, d'où résultera toujours de plus en plus la rareté de la denrée.

Dans le second cas le cultivateur ne trouve plus le prix ordinaire de ses grains, de sa laine, de ses troupeaux, de ses vins ; le propriétaire est payé difficilement de sa rente, & cette rente baisseroit si la balance étoit desavantageuse pendant un petit nombre d'années seulement. L'ouvrier travaille moins, ou est forcé par le besoin de diminuer son salaire raisonnable ; parce que la quantité de la substance qui avoit coutume de vivifier le corps politique est diminuée. Tel est cependant le premier effet de l'interdiction dans une province. C'est un tocsin qui répand l'allarme dans les provinces voisines ; les grains se resserrent ; la frayeur, en grossissant les dangers, multiplie les importations étrangères & les pertes de l'état.

Avant de se résoudre à une pareille démarche, il ne suffit pas de connoître exactement les besoins & les ressources d'une province ; il faudroit être instruit de l'état de toutes les autres dont celle-ci peut devenir l'entrepôt. Sans cette recherche préliminaire, l'opération n'est appuyée sur aucun principe : le hasard seul en rend les effets plus ou moins funestes.

Je conviens cependant que dans la position actuelle des choses, il est naturel que les personnes chargées de conduire les provinces, s'efforcent dans le cas d'un malheur général d'y soustraire la portion du peuple qui leur est confiée. J'ajoute encore, que les recherches que j'ai supposées essentiellement nécessaires, & qui le sont, exigent un tems quelquefois précieux ; que le fruit en est incertain, à moins qu'il n'y ait un centre commun où toutes les notions particulières se réunissent & où l'on puisse les consulter ; que le prix des grains n'est pas actuellement une règle sûre, soit parce que nos cultivateurs pour la plupart ne sont pas en état de les garder, soit parce qu'il est assez ordinaire dans les mauvaises récoltes, que les grains ayent besoin d'être promptement consommés. Enfin j'avouerai qu'en voyant le mieux, il est impossible de le faire : c'est une justice que l'on doit au zèle & à la vigilance des magistrats qui président à nos provinces.

Il s'agit donc d'appliquer un remède convenable à ces inconvéniens forcés ; & comme tous les membres d'un état sont en société, le remède doit être général : il est trouvé. Un citoyen généreux dont la sagacité s'exerce avec autant de succès que de courage & de dépenses sur les arts utiles à sa patrie, nous a proposé l'unique expédient capable de perfectionner notre police sur les grains, en même tems qu'il en a facilité l'exécution par ses découvertes. On sent que je parle de M. Duhamel

du Monceaux, & de son excellent traité de la conservation des grains.

La multiplicité des magasins de blé particuliers est la première opération nécessaire pour entretenir l'abondance dans le royaume, maintenir le prix dans un cercle à-peu-près égal, & procurer en tous tems un bénéfice honnête au laboureur.

Un axiome de commerce pratique connu de tout le monde, c'est que la denrée est à bas prix s'il y a plus d'offreurs que de demandeurs. Si le grain est à bas prix, le recouvrement des revenus publics & particuliers languit ; le travail est suspendu : quelle ressource a-t-il resté dans ces circonstances à l'état, que d'ouvrir ses ports aux étrangers qui vouloient acheter ses grains, afin d'augmenter le nombre des demandeurs ?

Les étrangers consomment le grain ou le magasinent. Si c'est pour leur consommation qu'ils l'exportent, la quantité est bornée, parce que plusieurs pays abondans les fournissent en concurrence. Si c'est pour magasiner, les achats sont en raison du bas prix & si rapides, qu'on n'est averti souvent de l'excès que par ses effets. Chaque cultivateur affamé d'argent s'est empressé de vendre pour satisfaire son besoin pressant, & sans en prévoir de plus grand. Une mauvaise récolte survient ; les étrangers nous revendent cher cette même denrée, dont nous leur avons abandonné le monopole.

Si les sujets eussent formé la même spéculation, non-seulement l'inconvénient public d'une balance ruineuse pendant la disette lui eût été épargné, mais les inconvéniens particuliers qui sont une suite, soit du trop bas prix des grains, soit de leur prix excessif, & souvent pour plusieurs années, n'eussent point existé.

Car si nous supposons que dans chaque province, plusieurs particuliers fassent dans les années abondantes des amas de blé, la concurrence sera bien mieux établie que lorsque 80 ou 100 négocians de Hollande feront acheter la même quantité par un petit nombre de commissionnaires. Il y aura donc plus de demandeurs, conséquemment le prix haussera. Il est d'autant plus certain que cela s'opérera ainsi, que ces mêmes quatre-vingt ou cent négocians de Hollande ne laisseront pas de tenter comme auparavant, de profiter du bas prix dans les premiers mois qui suivront la récolte.

Le passage de la révolution causée par la surabondance sera évidemment si prompt, qu'il n'aura pû porter aucun préjudice au cultivateur. Il jouïra au contraire de toute sa richesse, & il en jouïra en sûreté. Car si la récolte suivante vient à manquer, chacun saura que tels & tels greniers sont pleins : la faim d'imagination plus effrenée que l'autre peut-être, n'apportera aucun trouble dans l'ordre public. Tandis que d'un côté les demandeurs seront tranquilles, parce qu'ils sauront qu'il y a de

quoi répondre à leur demande ; les possesseurs du grain instruits comme les autres de l'état des provisions, appréhenderont toujours de ne pas profiter assez-tôt de la faveur qu'aura pris la denrée. Ils vendront de tems en tems quelques parties pour mettre au moins leur capital à couvert : la concurrence des parties exposées en vente arrêtera continuellement le surhaussement des prix, & accroîtra la timidité des vendeurs.

Le seul principe de la concurrence donne la marche sûre de ces diverses opérations, tant ses ressorts sont actifs & puissans.

L'exécution d'une idée si simple ne peut rencontrer que trois difficultés ; la contradiction des lois, le préjugé populaire contre la garde des blés, & le défaut de confiance.

Si la nécessité d'envisager l'agriculture comme un objet de commerce a été démontrée aussi clairement que je l'espère, il faut conclure que les lois qui gênent le commerce intérieur des grains, sont incompatibles avec la conservation de l'agriculture. Or les principes étant des vérités, ne peuvent être autrement qu'elles sont essentiellement.

L'objet du commerce est certainement d'établir l'abondance des denrées ; mais l'objet du commerçant est de gagner. Le premier ne peut être rempli que par le second, ou par l'espérance qu'on en conçoit. Quel profit présentera une spéculation sur des denrées qu'il est défendu de garder jusqu'à ce qu'elles renchérissent ? Trois & quatre moissons abondantes de suite ne sont point un spectacle nouveau pour la France ; on remarque même que ce n'est qu'après ces surabondances réitérées, que nous avons éprouvé nos grandes disettes.

La loi qui défend de garder des grains plus de trois ans, a donc dû opérer le contraire de ce qu'elle s'étoit proposé. Je n'ai garde cependant de soupçonner qu'elle manquât d'un motif très-sage : le voici.

L'humidité de nos hyvers & de la plûpart de nos terrains à blé, est très-contraire à la conservation des grains. L'ignorance ou la pauvreté de nos cultivateurs hâtoient encore les effets pernicioeux de la mauvaise disposition des saisons, par le peu de soins qu'ils employoient à leurs greniers. L'espérance cependant qui préside presque toujours aux conseils des hommes, prolongeoit la garde jusqu'à des tems où la vente seroit plus avantageuse, & la perte se multiplioit chaque jour. Enfin ces tems si attendus arrivoient, les greniers s'ouvroient ; une partie du dépôt se trouvoit corrompue. Quelques précautions qu'on prit pour en dérober la connoissance au peuple lorsqu'on la jettoit dans les rivières, il étoit impossible qu'une marchandise d'aussi gros volume se cachât dans le transport. Ce spectacle sans-doute perçoit le coeur des pauvres, & avec raison ; ils se persuadoient le plus souvent que ces pertes étoient une ruse pour

renchérir leur subsistance ; l'incertitude même des faits, le mystère qui les accompagnoit, tout effarouchoit des imaginations déjà échauffées par le sentiment du besoin.

Cette réflexion développe toute la richesse du présent que M. Duhamel a fait à sa patrie. Il a prévenu d'une manière simple, commode, & très-peu coûteuse, ces mêmes inconvéniens qui avoient excité le cri général, & même armé les lois contre la garde des blés.

Ajoûtons encore qu'il est difficile que les réglemens ne portent l'empreinte des préjugés du siècle qui les a dictés. C'est au progrès de l'esprit de calcul qu'est attachée la destruction de ces monstres.

Les raisonnemens que nous avons employés jusqu'à présent, démontrent assez le faux de la prévention populaire sur les profits qui se font dans le commerce des grains. Sans ces profits, le commerce seroit nul, sans commerce point d'abondance. Nous n'insisterons pas non plus sur la frayeur ridicule qu'inspirent les usuriers, dont les amas sont ou médiocres ou considérables : s'ils sont médiocres, ils ne font pas grand tort, s'ils sont d'un gros volume, ils sont toujours sous la main de la police.

Mais il ne suffit pas d'opposer des raisons à ces sortes d'erreurs : c'est un ouvrage réservé au législateur de réformer l'esprit national. Il y parviendra sûrement en honorant & en favorisant ceux qui entreront dans ses vûes.

Nous avons même déjà fait quelques pas vers les bons principes sur le magasinage des grains. Il y a quelques années que la sagesse du ministère ordonna aux communautés religieuses du royaume de conserver toujours des provisions de grains pour trois ans. Rien n'étoit mieux pensé, ni d'une exécution plus facile. Dans les années abondantes, cette dépense n'ira pas au double de l'approvisionnement d'une année au prix commun. Dès-lors toute communauté est en état de remplir cette obligation, à moins qu'elle ne soit obérée ; dans ce cas l'ordre public exige qu'elle soit supprimée pour en réunir les biens à un autre établissement religieux.

A cet expédient M. le garde des sceaux en a ajoûté un encore plus étendu, & digne de la supériorité de ses vûes autant que de son zèle. Il a astreint les fermiers des étapes à entretenir pendant leur bail de trois ans, le dépôt d'une certaine quantité de grains dans chaque province. La première récolte abondante suffira pour donner à cet établissement toute sa solidité ; il peut même être étendu aux fermiers des domaines.

Voilà donc des magasins de blé avoués, ordonnés par l'état. Les motifs de ces réglemens & les lois de la concurrence toujours réciproquement utiles aux propriétaires & aux consommateurs des

denrées, nous conduisent naturellement à une réforme entière.

Un édit par lequel le prince encourageroit, soit par des distinctions, soit dans les commencemens par quelque légère récompense, les magasins d'une certaine quantité de grains, construits suivant la nouvelle méthode, sous la clause cependant de les faire enregistrer chez les subdélégués des intendans, suffiroit pour détruire le préjugé national. Pour peu que le préambule présentât quelque instruction aux gens simples & ignorans parmi le peuple, ce jour seroit à jamais **béni** dans la mémoire des hommes. On ne peut pas dire que nos provinces manquent de citoyens assez riches pour ces spéculations. Avec une légère connoissance de leur position, on sait que tout l'argent qui s'y trouve ne circule pas. C'est un malheur bien grand sans-doute, & le profit du commerce des grains est dans une telle réputation, que c'est peut-être le plus sûr moyen de restituer à l'aisance publique ces trésors inutiles. D'ailleurs suivons le principe de la concurrence, il ne peut nous égarer : ce ne seront pas des greniers immenses qui seront utiles, mais un grand nombre de greniers médiocres ; c'est même où l'on doit tendre, c'est sur ceux-là que devroit porter la gratification si l'on jugeoit à-propos d'en accorder une.

Le défaut de confiance est la troisième difficulté qui pourroit se présenter dans l'exécution ; il auroit sa source dans quelques exemples qu'on a eus, de greniers ouverts par autorité. Il faut sans-doute que le danger soit pressant pour justifier de pareilles opérations : car un grenier ne peut disparaître d'un moment à l'autre, sur-tout s'il est de nature à attirer l'attention du magistrat. On conviendra du moins nécessairement qu'on eût été dispensé de prendre ces sortes de résolutions, si de pareils greniers eussent été multipliés dans le pays. Ainsi la nature même du projet met les supérieurs à l'abri de cette nécessité toujours fâcheuse, & les particuliers en sûreté. La confiance ne sera jamais mieux établie cependant, que par une promesse solennelle de ne jamais forcer les particuliers à l'ouverture des greniers enregistrés. Cette distinction seule les porteroit à remplir une formalité aussi intéressante, d'après laquelle on pourroit, suivant les circonstances, publier à propos des états.

Comme il faut commencer & donner l'exemple, peut-être seroit-il utile d'obliger les diverses communautés de marchands & d'artisans dans les villes, à entretenir chacune un grenier, ou d'en réunir deux ou trois pour le même objet. Presque toutes ces communautés sont riches en droits de marque, de réception, & autres : il en est même qui le sont à l'excès aux dépens du commerce & des ouvriers, pour enrichir quelques jurés. Enfin toutes ont du crédit ; & la spéculation étant lucrative par elle-même, ne peut être onéreuse aux membres. Il

seroit à-propos que ces communautés administrassent par elles-mêmes leurs greniers, & que le compte de cette partie se rendît en public devant les officiers de la ville.

Lorsqu'une fois l'établissement seroit connu par son utilité publique & particulière, il est à croire que l'esprit de charité tourneroit de ce côté une partie de ses libéralités : car la plus sainte de toutes les aumônes est de procurer du **pain** à bon marché à ceux qui travaillent, puisque l'arrêt du Créateur ordonne que nous le mangions ce **pain** à la sueur de notre corps.

Les approvisionnemens proposés, & ceux de nos îles à sucre, avec ce qu'emporte la consommation courante, assurent déjà au cultivateur un débouché considérable de sa denrée dans les années abondantes. Mais pour que cette police intérieure atteigne à son but, il faut encore qu'elle soit suivie & soutenue par la police extérieure.

L'objet du législateur est d'établir, comme nous l'avons dit plus haut, l'équilibre entre la classe des laboureurs & celle des artisans.

Pour encourager les laboureurs, il faut que leur denrée soit achetée dans la plus grande concurrence possible dans les années abondantes.

Il est essentiel que la plus grande partie de ces achats soit faite par leurs concitoyens : mais ceux-ci ne seront invités à faire des amas que par l'espérance du bénéfice.

Ce bénéfice dépend des récoltes inégales, & de la diminution de la masse des grains dans une certaine proportion avec le besoin.

D'un côté, il n'est pas ordinaire que sept années se passent sans éprouver des récoltes inégales : d'un autre côté, on voit souvent plusieurs bonnes moissons se succéder. Si les grains ne sortent jamais, la diminution de la masse des grains sera insensible ; il n'y aura point de profit à les garder, point de greniers établis, plus d'abondance ; ou bien il en suivra un autre mauvais effet : si les grains sont à vil prix, les plus précieux seront indifféremment destinés à la nourriture des animaux, qui pouvoient également être engraisés avec d'autres especes. Ces moindres especes étant ainsi avilies, les terres mauvaises ou médiocres qui les produisent seront abandonnées, voilà une partie considérable de la culture anéantie.

La diminution de la masse des grains après une moisson abondante, ne peut donc s'opérer utilement que par les achats étrangers.

Il doit donc y avoir des permissions d'exporter les grains, pour parvenir à s'en procurer une quantité suffisante aux besoins, & établir l'équilibre sur les prix.

Une question se présente naturellement ; c'est de déterminer la quantité qui doit sortir.

Je répondrai que c'est précisément celle qui assure un bénéfice à nos magasiniers de grains, sans gêner la subsistance des ouvriers, des matelots, & des soldats.

C'est donc sur le prix du **pain** ou des grains qu'il convient de régler l'exportation, & ce prix doit être proportionné aux facultés des pauvres.

Etablissons des faits qui puissent nous guider. Le prix commun du setier de froment pesant 230 liv. s'est trouvé de 18 liv. 13 s. 8 den. depuis 1706, jusqu'en 1745 inclusivement : mais depuis 1736, il paroît que le prix commun a été de 19 à 20 liv. supposons de 19 liv. 10 s. tant que ce prix ne sera point excédé, ni celui des autres grains en proportion, il est à croire que le **pain** sera à bon marché sur le pié des salaires actuels.

Deux tiers d'année sont réputés fournir la masse de grains nécessaire à la subsistance de la nation. Mais il est dans la nature des choses, que les prix augmentent au-delà du prix commun de 19 liv 10 s. lorsqu'il ne se trouve que cette quantité juste. Ceux qui font commerce de grains, doivent, si on leur suppose la plus petite intelligence de leur profession, amasser dans leurs magasins, outre ce qu'ils destinent à leur débit journalier, une quantité réservée pour les cas fortuits, jusqu'à ce que les apparences de la récolte suivante les décident. Le risque d'une pareille spéculation est toujours médiocre, si les grains ont été achetés à bon compte. Dès que les apparences promettent une augmentation de prix, le grain devient plus rare dans les marchés, parce que plusieurs forment à l'insçû les uns des autres le même projet ; & à toute extrémité chacun se flate de ne pas vendre, même en attendant, au-dessous du prix actuel. Le prix des blés doit donc augmenter au-delà du prix commun, lorsque la quantité existante se trouve bornée dans l'opinion commune au nécessaire exact : ceux qui connoissent ce commerce ne me dédiront pas.

Evaluons ces reserves des marchandises à 1/6 seulement, lorsque les fromens sont à leur prix commun de 19 livres 10 sols le setier & les autres grains à proportion. De ce raisonnement on pourra inférer qu'au prix de 16 liv. 5 s. le setier de froment, & en proportion celui des autres grains, il se trouve dans le royaume pour une demi-année de subsistance au-delà de la quantité nécessaire, ou 2/6 de bonne récolte. Ainsi quand même la récolte suivante ne seroit qu'au tiers, on n'auroit point de disette à éprouver. Le peuple alors fait un plus grand usage de chataignes, de blé noir, millet, pois, fèves, &c. ce qui diminue d'autant la consommation des autres grains.

La multiplicité des greniers accroît infiniment ces réserves ; & quand même il n'y en auroit que le double de ceux qui existent aujourd'hui, la ressource dureroit deux années : ce qui est moralement suffisant pour la sûreté de la subsistance à un prix modéré.

Il paroîtroit donc que le prix de 16 liv. 5 sols le setier de froment, seroit le dernier terme auquel on pourroit en permettre la sortie pour l'étranger. Peut-être seroit-il convenable, pour favoriser un peu les terres médiocres qui ont besoin d'un plus grand encouragement, de ne pas suivre exactement la proportion sur le meteil, le seigle & l'orge. On pourroit fixer le prix de la sortie du meteil au-dessous de 14 liv. 5 sols, celle du seigle au-dessous de 13 livres, celle de l'orge au-dessous de 10 l. le setier. Le prix commun du setier d'avoine, de quatre cent quatre-vingts livres pesant, s'étant trouvé pendant quarante ans à 12 livres environ, on en pourroit permettre l'extraction au-dessous du prix de 11 liv.

Si nous supposons à-présent les greniers remplis dans un tems d'abondance, lorsque le froment seroit à 14 livres le setier ; le bénéfice qu'on en pourroit espérer, avant même que le prix annonçât la défense de l'exportation, seroit de 17 %. La spéculation étant évidemment avantageuse, les spéculateurs ne manqueroient point.

A ce même prix le laboureur qui n'est pas en état de garder, trouveroit encore assez de profit dans sa *culture* pour la continuer & l'augmenter : car je suppose une année abondante, où la récolte des terres moyennes seroit de quatre pour un par arpent. Le froment à ce prix, & les menus grains à proportion, la récolte de trois années produiroit, suivant l'ancienne *culture*, 88 livres, la dépense va à 45 livres, ainsi resteroient pour le fermage, le profit du cultivateur & les impôts, 34 liv. sans compter le profit des bestiaux : c'est-à-dire que les impôts étant à 3 s. pour livre, pour que l'arpent fût affermé 7 liv. 10 s. par an, il faudroit que le cultivateur se contentât par an de 36 s. de bénéfice & du profit des bestiaux. Comme d'un autre côté il est beaucoup de terres capables de produire du froment, qui exigent plus de 54 l. de dépense par arpent en trois années, & qui rapporteront moins de 88 livres, même dans les bonnes moissons, il s'ensuit évidemment qu'il est à souhaiter que jamais le froment ne soit acheté au-dessous de 14 livres le setier, lorsque l'impôt sur les terres est à 3 sols pour livre, & ainsi de suite : sans quoi l'équilibre de cette profession avec les autres sera anéanti ; beaucoup de terres resteroient en friche, & beaucoup d'hommes sans subsistance. La concurrence intérieure & extérieure des acheteurs bien combinée, est seule capable de garantir les grains de cet avilissement, tandis qu'elle conserveroit aux autres ouvriers l'espérance de ne jamais payer le froment, dans les tems de rareté, au-dessus de 21 à 22 livres le setier : car à la demi-année de subsistance d'avance, que nous avons trouvée devoir exister dans le royaume lorsque le froment est à 16 liv. 5 s. le setier, il faut ajouter l'accroissement naturel des récoltes, lorsqu'une fois le laboureur sera assuré d'y trouver du bénéfice. Aussi je me persuade, que si jamais on avoit fait

pendant sept à huit ans l'expérience heureuse de cette méthode, il seroit indispensable, pour achever d'établir la proportion entre tous les salaires, d'étendre la permission des exportations jusqu'au prix de 18 & même 19 l. Egalement si la France fait un commerce annuel de deux cent millions, & qu'elle en gagne vingt-cinq par la balance, il est clair que dans quarante ans il faudroit, indépendamment des réductions d'intérêt de l'argent, étendre encore de quelque chose la permission d'exporter les grains, ou bien la classe du laboureur seroit moins heureuse que les autres.

Aux prix que nous venons de proposer, l'état n'auroit pas besoin de donner des gratifications pour l'exportation, puisque leur objet principal est de mettre les négocians en état de vendre en concurrence dans les marchés étrangers ; mais il seroit très-convenable de restreindre la faculté de l'exportation des grains aux seuls vaisseaux français, & construits en France. Ces prix sont si bas, que la cherté de notre fret ne nuirait point à l'exportation : & pour diminuer le prix du fret, ce qui est essentiel, les seuls moyens sont l'accroissement de la navigation & la diminution de l'intérêt de l'argent.

On objectera peut-être à ma dernière proposition, que dans le cas où les capitaux seroient rares dans le commerce, ce seroit priver le cultivateur de sa ressource.

Mais les capitaux ne peuvent désormais être rares dans le commerce, qu'à raison d'un discrédit public. Ce discrédit seroit occasionné par quelque vice intérieur : c'est où il faudroit nécessairement remonter. Dans ces circonstances funestes, la plus grande partie du peuple manque d'occupation ; il convient donc pour conserver sa population, que la denrée de première nécessité soit à très-vil prix : il est dans l'ordre de la justice qu'un désastre public soit supporté par tous. D'ailleurs si les uns resserrent leur argent, d'autres resserrent également leurs denrées : des exportations considérables réduiroient le peuple aux deux plus terribles extrémités à la fois, la cessation du travail, & la cherté de la subsistance.

La réduction des prix de nos ports & de nos frontières sur les prix proposés, relativement aux poids & mesures de chaque lieu, est une opération très-facile, & encore plus avantageuse à l'état, par deux raisons.

1°. Afin d'égaliser la condition de toutes les provinces, ce qui est juste.

2°. Afin d'éviter l'arbitraire presque inévitable autrement. Dès ce moment l'égalité de condition cesseroit entre les provinces ; on perdrait tout le fruit de la police, soit intérieure, soit extérieure, qui ne peuvent jamais se soutenir l'une sans l'autre.

A l'égard des grains venant de l'étranger, c'est une bonne police d'en prohiber l'importation pour

favoriser ses terres : la prohibition peut toujours être levée, quand la nécessité l'ordonne. Nous n'avons point à craindre que les étrangers nous en refusent ; & si par un événement extraordinaire au-dessus de toutes les lois humaines, l'état se trouvoit dans la disette, il peut se reposer de sa subsistance sur l'appas du gain & la concurrence de ses négocians. La circonstance seule d'une guerre, & d'une guerre malheureuse par mer, peut exiger que le gouvernement se charge en partie de ce soin.

Il ne seroit pas convenable cependant de priver l'état du commerce des grains étrangers, s'il présente quelque profit à ses navigateurs. Les ports francs sont destinés à faire au-dehors toutes les spéculations illicites au-dedans. Avec une attention médiocre il est très-facile d'arrêter dans leur enceinte toutes les denrées, qu'il seroit dangereux de communiquer au reste du peuple, sur-tout lorsqu'elles sont d'un volume aussi considérable que les grains. Il suffit de le vouloir, & de persuader à ceux qui sont chargés d'y veiller, qu'ils sont réellement payés pour cela.

Ainsi en tout tems on pourroit en sûreté laisser les négocians de Dunkerque, de Bayonne & de Marseille entretenir des greniers de grains du Nord, de Sicile ou d'Afrique, pour les réexporter en Italie, en Espagne, en Portugal, en Hollande, mais jamais en France hors de leur ville. Ces dépôts, s'il s'en formoit de pareils, ne pourroient que contribuer à nous épargner les révolutions sur les prix, en rassurant l'imagination timide des consommateurs.

Les personnes qui compareront les prix de l'Angleterre avec ceux que je propose, regretteront sans doute de voir nos terres aussi éloignées d'un pareil produit en grains : outre que ce n'est pas nous priver de cette espérance, les principes que nous avons établis au commencement, calmeront en partie ces regrets. Il est essentiel de conserver notre main-d'oeuvre à bon marché jusqu'à un certain point, & sans gêne cependant, tant que l'intérêt de notre argent sera haut : notre commerce extérieur en sera plus étendu ; les richesses qu'il apporte augmentent le nombre des consommateurs de la viande, du vin, du beurre, enfin de toutes les productions de la terre de seconde, troisième & quatrième nécessité. Ces consommations payent des droits qui soulagent la terre ; car dans un pays où il n'y auroit point de productions de l'industrie, ce seroit la terre qui payeroit seule les impôts. Réciproquement les manufactures augmentent avec la multiplication des bestiaux, & celle-ci fertilise les terres.

Nous avons encore remarqué que l'état est obligé d'entretenir un nombre très-considérable de matelots & de soldats, il est infiniment avantageux qu'ils puissent subsister avec leur paye médiocre, sans quoi les dépenses publiques s'accroîtroient, & les taxes avec elles.

Ce n'est point non-plus sur une quantité d'argent qu'on peut comparer l'aisance des sujets de deux états. Cette comparaison doit être établie sur la nature & la quantité des commodités qu'ils sont en état de se procurer, avec la somme respective qu'ils possèdent en argent.

Si la circulation de nos espèces est établie au même point que l'est en Angleterre celle des valeurs représentatives, si nos terres ne sont pas plus chargées dans la proportion de leur revenu, si le recouvrement des taxes est aussi favorable à l'industrie du laboureur, notre agriculture fleurira comme la leur ; nos récoltes seront aussi abondantes, à raison de l'étendue, de la fertilité des terres réciproques ; le nombre de nos cultivateurs se trouvera dans la même proportion avec les autres classes du peuple, & enfin ils jouiront de la même aisance que ceux de l'Angleterre.

Cette observation renferme plusieurs des autres conditions qui peuvent conduire l'agriculture à sa perfection. Les principes que nous avons présentés sur l'objet le plus essentiel de la *culture*, ont besoin eux-mêmes d'être secondés par d'autres, parceque les hommes étant susceptibles d'une grande variété d'impressions, le législateur ne peut les amener à son but que par une réunion de motifs. Ainsi la meilleure police sur les grains ne conduiroit point seule la *culture* à sa perfection, si d'ailleurs la nature & le recouvrement des impôts ne donnoient au cultivateur l'espérance, & ce qui est plus sûr, n'établissoient dans son esprit l'opinion que son aisance croîtra avec ses travaux, avec l'augmentation de ses troupeaux, les défrichemens qu'il pourra entreprendre, les méthodes qu'il pourra employer pour perfectionner son art, enfin avec l'abondance des moissons que la providence daignera lui accorder. Dans un pays où le laboureur se trouveroit entre un maître avide qui exige rigoureusement le terme de sa rente, & un receveur des droits que pressent les besoins publics, il vivroit dans la crainte continuelle de deux exécutions à la fois ; une seule suffit pour le ruiner & le décourager.

Si le colon ne laisse rien pour la subsistance de l'abeille dans la ruche où elle a composé le miel & la cire, lorsqu'elle ne périt pas elle se décourage, & porte son industrie dans d'autres ruches.

La circulation facile des denrées est encore un moyen infaillible de les multiplier. Si les grands chemins n'étoient point sûrs ou praticables, l'abondance onéreuse du laboureur le décourageroit bientôt de sa *culture*. Si par des canaux ou des rivières navigables bien entretenues, les provinces de l'intérieur n'avoient l'espérance de fournir aux besoins des provinces les plus éloignées, elles s'occuperoient uniquement de leur propre subsistance : beaucoup de terres fertiles seroient négligées ; il y auroit moins de travail pour les pauvres, moins de richesses chez les propriétaires

de ces terres, moins d'hommes & de ressources dans l'état.

Dans un royaume que la nature a favorisé de plusieurs grandes rivières, leur entretien n'exige pas de dépenses autant qu'une vigilance continuelle dans la police ; mais sans cette vigilance, la cupidité des particuliers se sera bientôt créé des domaines au milieu des eaux : les îles s'accroîtront continuellement aux dépens des rivages, & le canal perdra toujours en profondeur ce qu'il gagne en largeur. Si les îles viennent à s'élever au-dessus des rivages, chaque année le mal deviendra plus pressant, & le remède plus difficile ; cependant le rétablissement d'une bonne police suffira le plus souvent pour arrêter le désordre & le réparer insensiblement. Puisqu'il ne s'agit que de rendre au continent ce que les îles lui ont enlevé, l'opération consiste à empêcher dans celles-ci l'usage des moyens qui les ont accrues, tandis qu'on oblige les riverains à employer ces mêmes moyens qui ne sont pas dispendieux, & avec la même assiduité.

Ces avantages de l'art & de la nature pourroient encore exister dans un pays, sans qu'il en ressentît les bons effets ; ce seroit infailliblement parceque des droits de douanes particulières mettroient les provinces dans un état de prohibitions entr'elles, ou parce qu'il seroit levé des péages onéreux sur les voitures, tant par terre que par eau.

Si ces douanes intérieures sont d'un tel produit que les revenus publics fussent altérés par leur suppression, il ne s'agiroit plus que de comparer leur produit, à celui qu'on pourroit espérer de l'augmentation des richesses sur les terres, & parmi les hommes qui seroient occupés à cette occasion. A égalité de produit, on auroit gagné sur la population ; mais un calcul bien fait prouvera que dans ces cas l'état reçoit son capital en revenus : il ne faut qu'attendre le terme. Si ces droits rendent peu de chose au prince, & que cependant ils produisent beaucoup à ses fermiers, il devient indispensable de s'en procurer une connoissance exacte, & de convenir à l'amiable du bénéfice modéré qu'ils auront été censés devoir faire, pour le comparer au profit réel.

A l'égard des péages, il convient de partir d'un principe certain ; les chemins & les rivières appartiennent au Roi. Les péages légitimes sont, ou des aliénations anciennes en faveur d'un prêt, ou les fonds d'une réparation publique.

Le domaine est inaliénable, ainsi le souverain peut toujours y rentrer. Le dédommagement dépend de l'augmentation du revenu du péage à raison de celle du commerce : si cette augmentation a suffi pour rembourser plusieurs fois le capital & les intérêts de la somme avancée, eu égard aux différences des monnoies, & aux différens taux des intérêts ; l'état en rentrant purement & simplement dans ses droits, répare un oubli de la justice distributive. Si après cette

opération les fermiers du domaine continuoient à percevoir le péage ; l'agriculture, le commerce, & l'état, n'auroient point amélioré leur condition ; le fermier seroit plus riche.

Lorsque les péages sont considérés comme les fonds d'une réparation publique, il reste à examiner si ces réparations sont faites, si la somme perçue est suffisante ou si elle ne l'est pas : dans ces deux derniers cas, il ne seroit pas plus juste qu'un particulier y gagnât, que de le forcer d'y perdre. En général le plus sûr est que le soin des chemins, des canaux, & des rivières, appartienne au prince qui en est le propriétaire immédiat.

Cessons un moment d'envisager l'agriculture du côté du commerce, nous verrons nécessairement s'élever l'un après l'autre, tous les divers obstacles dont nous venons d'exposer le danger. Ils n'ont existé, que parce qu'on avoit négligé cette face importante du premier de tous les objets, qui doivent occuper les législateurs. Cette remarque est une preuve nouvelle, qui confirme que les progrès de l'agriculture, sont toujours plus décidés dans un pays, à mesure qu'il se rapproche des saines maximes, ou qu'il les conserve mieux.

Cependant, comme un principe ne peut être à la fois général & juste dans toutes ses applications, nous ajouterons à celui-ci une restriction très-essentielle, & que nous avons déjà trouvée, être une conséquence de nos premiers raisonnemens.

L'établissement de l'équilibre le plus parfait qu'il est possible entre les diverses occupations du peuple, étant un des principaux soins du législateur, il lui est également important dans l'agriculture, de favoriser les diverses parties en raison du besoin qu'il en ressent. On n'y parviendra point par des gênes & des restrictions, ou du moins ce ne peut être sans desordre ; & à la fin les lois s'éluent lorsqu'il y a du profit à le faire. C'est donc en restraignant les profits qu'on fixera la proportion.

Le moyen le plus simple est de taxer les terres comme les consommations, c'est-à-dire toujours moins en raison du besoin ; de manière cependant que l'on n'ôte point l'envie de consommer les moindres nécessités : car on tariroit les sources de l'impôt & de la population. Cette méthode seroit sans doute une des grandes utilités d'un cadastre ; en attendant il ne seroit pas impossible de l'employer. Si nous avons trop de vignes en raison des terres labourables, cela ne sera arrivé le plus souvent que parce que les vignobles produisent davantage. Pour les éгалer, seroit-il injuste que les vignes payassent le quinzième, tandis que les terres labourables payeroient le vingtième ?

C'est ainsi que chaque espece de terre se trouveroit employée sûrement & sans trouble à ce qui lui convient le mieux. Il ne reste rien de plus à désirer quand une fois les besoins urgens sont assurés. Quels qu'ils soient d'ailleurs, les lois ne

peuvent forcer la terre à produire ; leur puissance peut bien limiter ses productions, mais elle limite la population en même tems. De toutes les lois, la plus efficace est celle de l'intérêt.

Quoique mon dessein n'ait point été d'envisager l'agriculture du côté pratique, ce que nous avons dit des progrès de l'Angleterre dans cet art, & en particulier des améliorations prodigieuses faites dans le comté de Norfolk, m'engage à donner ici la traduction d'une lettre écrite l'année dernière dans cette province : elle peut être instructive pour les terres de même nature qui peuvent se rencontrer parmi nous. Mais auparavant il ne sera point inutile de donner une légère esquisse des diverses méthodes de l'agriculture angloise, & de proposer les doutes qui se rencontrent à la lecture de leurs livres oeconomiques : ils réduisent leurs terres propres à la *culture*, à six qualités.

1°. Les terres mouillées ; celles qu'on cultive sont de trois sortes ; les terres qui ont une pente sont desséchées par le moyen de tranchées ou de rigoles ; si les eaux viennent d'une source, on tâche d'en détourner le cours, en formant une digue avec la terre même qu'on enlève des tranchées.

Les terres voisines des rivières ne sont jamais si abondantes qu'après les débordemens de l'hyver, parce que les rivières charrient la plûpart un limon gras. Ainsi ces terres sont continuellement en rapport & sans art. Mais ces avantages sont quelquefois payés cher, par les ravages que causent les débordemens de l'été. Pour y remédier autant qu'il est possible, ces terres sont encéintes de haies & de fossés très-hauts.

De toutes les terres, les meilleures sont ce qu'on appelle *les marais* proche la mer : elles sont extrêmement propres à engraisser promptement les bestiaux ; on a même l'expérience que le mouton n'y contracte jamais cette maladie qui lui corrompt le foie. Lorsqu'on s'aperçoit qu'un troupeau en est infecté, on le descend promptement dans les marais ; & si l'on n'a point trop attendu, il se rétablit. C'est du moins ce qu'on a jugé par l'ouverture de plusieurs de ces animaux qui avoient été visiblement attaqués de ce mal, & dont la partie du foie corrompue s'étoit desséchée : preuve sans réplique de la nécessité de mêler beaucoup de sel dans la nourriture des bestiaux. Ces terres exigent une grande dépense en chaussées & en fosses profondes pour empêcher l'eau d'y séjourner, surtout celle de la mer. Elles sont aussi sujettes à manquer d'eau douce ; on y supplée par des citernes. On a également soin de planter des arbres & des haies élevées pour servir d'abri aux troupeaux, soit pendant les chaleurs, soit pendant l'hyver.

2°. Les terres marneuses. Voyez **MARNE**. Je ne sais cependant si je dois rendre ainsi *chalkly-lands*. Le mot anglois *chalk* dérive du mot teutonique *kalck*, & tous deux signifient *chaux* & *craie*. Ce

dernier n'est appliqué dans notre langue à la marne, que lorsqu'elle est calcinée : mais en anglois on la distingue en ce dernier état par le mot *lime*. Au contraire ils nomment *marle* ou *marne*, une terre grasse froide de sa nature ; ce qui est bien différent de notre marne dont la qualité est brûlante. Cette terre grasse & froide est bonne & propre à s'enfoncer par sa pesanteur, moins cependant que la pierre à chaux *lime*. On en distingue cinq especes.

La premiere est brune, veinée de bleu, mêlée de petites mottes de pierre à chaux *limestone* : ils nomment cette espece *cowshut-marle*, ce qui je crois veut dire *terre à bauge* ; dès-lors c'est une espece de glaise.

La seconde est une maniere d'ardoise grasse ; elle en a pris le nom de *slate-marle* : elle est bleue ou bleuâtre, & se dissout aisément à la gelée ou à l'eau.

La troisieme espece est appellé *diving-marle* : ce mot signifie *l'action de fouiller une mine* ; cette espece est serrée, forte, & très-grasse.

La quatrieme est nommée *clay-marle* ou *marne argilleuse*, fort semblable à la glaise, tenant de sa nature, mais plus grasse, & quelquefois mêlée de craie en pierres, *chalkstones*.

Enfin la cinquieme est connue sous la dénomination de *steel-marle* ou *marne dure*. Elle se sépare d'elle-même en petites mottes de forme cubique, & se trouve communément à l'entrée des puits que l'on creuse. Celle-là me sembleroit plutôt appartenir au genre des terres appellées *chalkly-lands*, & être notre véritable marne. Il y a sûrement de la confusion parmi les écrivains oeconomiques de cette nation ; car je remarque qu'ils conseillent tantôt l'usage de la marne *marle* pour les terres froides, tantôt pour les terres chaudes. Ce qui confirme ce soupçon, c'est que dans le dernier cas ils nomment indifféremment cet engrais, *clay* qui veut dire *glaise*, & *marle* que nous rendons par *marne*.

La bonne ou la mauvaise qualité de cette marne angloise ne se discerne pas tant par sa couleur que par sa pureté, c'est-à-dire que la moins mêlée est préférable. Elle doit se briser en petits morceaux cubiques, être égale & douce comme de la mine de plomb, sans aucunes parties graveleuses ni sabloneuses. Si elle s'écaille comme l'ardoise, & qu'après une pluie ou exposée au soleil elle seche de nouveau & se réduise en poussiere, elle est certainement bonne. Quant à la qualité glissante au tact, gluante, ou huileuse, on n'en peut tirer aucune conjecture pour la bonté ; car on en trouve dans les mines qui est pure, seche, qui se divise aisément, & qui devient gluante si on la mouille.

Comme j'ai moins eu en vûe d'instruire que de proposer un point d'instruction à éclaircir, & que je n'ai point été en Angleterre, je ne rougis pas de

mon embarras : je serois porté à croire que les Anglois ont mal-à-propos établi deux genres dans les terres argilleuses, & que nous n'avons pas assez distingué les especes ; il en résulteroit que des expériences & des recherches sur cette matiere, pourroient contribuer infiniment à l'avancement de l'Agriculture. Car il est certain que toutes ces terres ont leur utilité pour en engraisser d'autres, & que nous manquons de mots pour rendre les diverses especes comprises sous celui de *marle*.

Soit que le mot *chalkly-lands* signifie simplement *terres à chaux* ou *marneuses* ou *crétacées*, cette qualité est assez commune en Angleterre. On en distingue de deux sortes : l'une est dure, seche, forte, & c'est la plus propre à calciner : l'autre est tendre & grasse ; elle se dissout facilement à l'eau & à la gelée ; elle est propre au labourage, & à améliorer presque toutes les autres terres, principalement celles qui sont froides ou aigres : pour cet effet on en mêle une charretée avec deux ou trois, soit de fumier, soit de vase ou de terreau, & l'on répand ensuite ce mélange sur les champs ou sur les prairies.

Ces terres produisent naturellement du pavot, & toutes les autres especes d'herbes qui croissent dans des terrains chauds & secs : elles sont propres au sain-foin, au treffle ; & si elles sont un peu grasses, la luserne y réussit. Le froment, l'orge, & l'avoine, sont les semences ordinaires qu'on leur donne.

L'engrais de ces terres est le parcage des moutons, le fumier ordinaire, de vieux chiffons, des rognures de draps qu'on coupe en très-petits morceaux, & qu'on jette sur la terre immédiatement après qu'on a semé. Ces rognures se vendent par sac ; on en répand quatre par acre : chaque sac contient six boisseaux, qui pesent environ trois cent quatre-vingt livres poids de marc.

S'il vient à pleuvoir immédiatement après les semailles avant que le grain ait levé, cette terre est sujette à se lier de façon que la pointe de l'herbe ne peut la pénétrer.

Dans la province de Hartford on prévient cet inconvénient, en fumant ces sortes de terres avec du fumier à moitié consommé : quelques-uns y mêlent une certaine quantité de sable. Ordinairement on les ensemence avec du froment, du méteil, de l'orge ; seulement après le froment on fait une récolte de pois ou de vesces.

Troisieme qualité, les terres argilleuses ou *claylands*. On distingue cinq sortes de glaises en Angleterre. La premiere appellée *pure*, est tendre & molle à la dent comme du beurre, sans le moindre mélange graveleux ; du moins elle est plus parfaite à mesure qu'elle est plus pure : elle se divise elle-même en plusieurs qualités dont on tire la terre à foulon & l'engrais des terres. La terre à foulon est jaunâtre à Northampton, brune à

Hallifax, & blanche dans les mines de plomb de la province de Derby. Cette qualité est la plus raffinée de celles de la première espèce.

Il se trouve de la glaise pure dans les puits de marne, qui est d'un jaune pâle.

Dans les mines de charbon de terre on en rencontre une qualité qu'on appelle *écaille de savon*.

Enfin il y a cette glaise brune tirant sur le bleu, que les Anglois appellent indifféremment *clay & marle*. Ils en font un très-grand usage dans la *culture* des terres maigres, légères, & sabloneuses. C'est dans le comté d'York que cette pratique a commencé, ou pour parler plus exactement, s'est renouvelée le plutôt. C'est ordinairement sur le penchant d'une colline qu'elle se trouve, sous une couche de sable de la profondeur de quatre à cinq piés. Lorsque la glaise est découverte, on creuse un puits d'environ huit à dix piés de profondeur, & de quinze à vingt piés en carré. La bonne glaise est bleuâtre, sans aucun mélange de sable, compacte, grasse, & très-pesante ; elle est très-bonne à faire de la brique. C'est vers le milieu de l'été qu'on la tire, & par un tems sec. Cent charretées sont réputées nécessaires sur un acre de terre, environ un arpent un cinquième de Paris. On observe que pendant trois ou quatre ans cette glaise reste en mottes sur la surface de la terre. La première année un champ ainsi engraisé rapporte de l'orge en abondance, d'un grain large, mais de mauvaise couleur. Les années suivantes le grain y croît plein, & arrondi comme du froment. On a l'expérience que cet engrais fertilise les terres pendant quarante-deux ans, & dans d'autres endroits plus long-tems. Dès qu'on s'aperçoit que les terres s'amaigrissent, il faut avoir soin de recommencer l'opération. Les terres sabloneuses auxquelles la glaise convient, ne rapportent jamais que du seigle, quelque autre engrais qu'on leur donne, fût-ce de la marne *chalk* : une fois glaisées, elles sont propres à l'avoine, à l'orge, aux pois, &c. Nous ne manquons point en France de cette espèce de glaise, mais je ne me remets pas d'en avoir vû faire usage. A l'égard de la terre à foulon, nous n'en connoissons point encore de bonne : il seroit cependant difficile d'imaginer que la nature nous l'eût refusée, en nous prodiguant le reste. On a vendu à Paris de prétendues pierres de composition propres à détacher, qui étoient blanches, polies, tendres, savonneuses, taillées en carré pour l'ordinaire, elles étoient à-peu-près de la qualité de ces écailles de savon dont nous venons de parler, & qui sont cendrées ; pas tout-à-fait aussi grasses dans l'eau, quoiqu'elles le parussent davantage étant seches. Le hasard me fit découvrir qu'elles se prenoient dans l'enclos de l'abbaye de Marmoutiers près Tours, dans un endroit appelé les *sept Dormans*. J'y ai fait chercher ; mais la terre s'étant écroulée depuis quelque tems, on ne m'a envoyé que de la pierre

dure. Peut-être avec quelque légère dépense, dans les endroits qui produisent des qualités approchantes, pourroit-on parvenir à trouver la qualité supérieure. On trouve assez communément en Touraine de ces petites pierres d'un gris cendré, très-savonneuses, semblables à des écailles d'ardoise.

La deuxième espèce est une glaise rude, & qui se réduit en poussière lorsqu'elle est sèche : c'est proprement de la craie. Il y a d'autres qualités comprises sous cette espèce, qui servent aux potiers : elles sont jaunes, jaunes-pâles, bleues ou rouges, plus ou moins grasses.

La troisième espèce est une pierre : lorsqu'elle est sèche, elle est blanche, bleue, & rouge.

La quatrième espèce se trouve mêlée d'un sable ou gravier rond.

La cinquième espèce est distinguée par un mélange de sable gras ou très-fin, & de talc luisant. Il s'en rencontre de blanche dans la province de Derby, avec laquelle se font des fayences à Nottingham. Il y en a une autre qualité grise ou bleue dont on fait des pipes à fumer à Halifax. L'exportation de cette dernière espèce est défendue sous peine de mort, comme celle de la première espèce.

Les terres argilleuses labourables sont noires, bleues, jaunes, ou blanches. Les noires & les jaunes sont réputées les plus propres à porter du grain ; quelques-unes sont plus grasses, d'autres plus gluantes : mais toutes en général sont sujettes à garder l'eau, ce qui engendre une quantité de mauvaises plantes mortelles principalement aux moutons. Ces terres se resserrent par la sécheresse, se durcissent à l'ardeur du Soleil & au vent, jusqu'à ce qu'on les ouvre à force de travail pour donner passage aux influences fécondes de l'air. La plupart sont propres au froment, à l'orge, aux pois, aux fèves, surtout si elles sont mêlées de pierres à chaux. Les meilleures sont bonnes pour la luzerne, & pour cette espèce de prairie artificielle appelée *ray-grass* ou *faux seigle* ; elles soutiennent l'engrais mieux qu'aucune autre : ceux qu'on y emploie sont le fumier de cheval & de pigeon, la marne chaude, le parcage des moutons, de la poussière de malt, des cendres, de la chaux, de la suie, de cette espèce de marne que les Anglois appellent *chalck* ou *pierre à chaux*. Nous observerons en passant que les cendres sont réputées & reconnues par expérience, être un des meilleurs moyens de féconder la terre. Les cendres de bruyère, de fougère, de genêt, de jonc, de chaume, enfin celles de tous les végétaux sont bonnes ; mais il n'y en a point de meilleures & dont l'effet soit plus durable, que les cendres du charbon de terre, principalement dans les terres froides. Il faut avoir attention de les garantir de la pluie, qui, en les lavant, emporteroit leurs sels : si cet accident est arrivé cependant, on y remédie en les arrosant d'urine ou d'eau de savon.

Dans tous les cas cette préparation est très-bonne, puisque deux charretées de ces cendres ainsi apprêtées, feront plus d'effet sur un acre de terre que six qui ne l'auront point été.

Quatrième qualité, les terres graveleuses & sabloneuses. On en tire très-peu de parti, parce que la plupart sont stériles & sujettes, soit à se brûler par la chaleur, soit à se détremper trop par les pluies ; alors elles ne produisent que de la mousse, & se couvrent d'une espèce de croûte. Celles qui ont un peu de terreau sur leur surface, ou dont le fond est de gravier, produisent quelquefois de très-bonne herbe, & sont destinées au pacage ; parce que si d'un côté elles se dessechent promptement, de l'autre la moindre pluie les fait revivre. Les terres de pur sable sont blanches, noires, bleuâtres, rouges, jaunes, plus ou moins dures les unes que les autres. Il y en a de couleur cendrée qui sont ordinairement couvertes de lande ou de bruyère, & dont on fait des pacages. Les terres graveleuses sont à-peu-près de la même nature ; & celles qui sont les plus pierreuses, mêlées d'un sable dur, sont les plus stériles. Les meilleures de ces terres sont ensemencées de seigle, de blé noir, & de gros navets appelés *turnipes* qui sont destinés à nourrir les bestiaux. L'engrais le meilleur de ces terres, est une espèce de glaise qui se dissout à la gelée, de la vase, du fumier de vache, & du chaume à demi-consommé dans le fumier.

Dans la province d'Hartford, l'amélioration des terres qui portent de la mousse, consiste à la brûler, à labourer ensuite ; elles donnent une ou deux belles récoltes de seigle, & forment ensuite un pacage de très-bonne qualité.

Avant de quitter ces terrains arides, il est bon de remarquer que le sable n'est point inutile dans la *culture* des terres froides, comme les glaises fortes, pour les empêcher de se serrer. On choisit ordinairement celui des rivières par préférence, ou celui que les eaux ont entraîné des collines. Ceux qui ont des étables y renferment leurs moutons pendant l'hiver : cela est fort rare cependant en Angleterre : deux fois la semaine on répand dans cette étable quelques charretées de sable, que l'urine & la fiente des animaux rendent un fort bon engrais.

Le sable de la mer & celui du rivage est encore d'un grand usage sur les côtes. Il est ordinairement rouge, gris tirant sur le bleu, ou blanc : les deux premiers sont les meilleurs. Lorsqu'il est répandu sur la terre, on le laboure, & l'on en tire quatre récoltes de suite, après lesquelles on laisse la terre en pacage pendant six ou sept ans : & l'on recommence. On observe que l'herbe qui croît dans ces champs, engraisse très-promptement les animaux, & leur donne une grande quantité d'excellent lait. Les grains qu'on y sème ont un tuyau fort court, mais les épis sont très-longs & très-gros.

Cinquième qualité, les terres à brique : elles diffèrent de la glaise en ce que l'eau filtre aisément au-travers, & qu'elles ne sont point mêlées de pierres. Leurs productions naturelles sont du genêt, de la bruyère, du chiendent, & toutes sortes de mauvaises plantes. Les meilleures, lorsqu'elles sont bien fumées, sont ensemencées d'orge, d'avoine, de froment, de sarrasin, de turnipes, & de pois. Dans quelques-unes on sème du treffle ou de la luzerne ; mais ces plantes n'y durent pas : en fait de prairies artificielles, c'est le faux seigle qui y convient le mieux. Les engrais les plus convenables à ces terres, sont la marne & les cendres de charbon de terre.

Mais le mélange de ces terres à brique avec les autres, est regardé comme une très-bonne amélioration, étant un moyen entre les extrêmes, liant les terres trop tendres, & rafraîchissant celles qui sont trop chaudes.

Sixième qualité, les terres pierreuses ; elles sont ordinairement mêlées de diverses qualités de terres ; leur fertilité & leur *culture* dépendent de la nature de ce mélange. Si ces pierres sont de qualité froide, on tâche d'en purger le champ, excepté dans les terrains secs & légers où on les laisse.

Lorsque la terre est maigre, mêlée de petites pierres de la qualité du moilon, ou bien que le terroir est pierreux, mêlé de terre aigre, comme dans la province d'Oxford, on la cultive suivant qu'elle est plus ou moins couverte d'herbes ; si elles y sont abondantes, on brûle la terre vers le mois de Juillet ou d'Août : c'est la méthode employée dans toutes les terres stériles, aigres, couvertes de bruyères & de joncs, soit qu'elles soient froides ou chaudes, seches ou mouillées ; & dans deux ou trois récoltes elles rendent, tous frais faits, plus que l'on en eût retiré de capital à les vendre.

Pour brûler ces terres on a coutume de les parer : on se sert d'un instrument armé d'un soc recourbé sur un de ses côtés, de huit à neuf pouces de long ; un homme le pousse devant soi, & enlève le gazon par formes d'un pié & demi, qui se renversent d'elles-mêmes ; on mord d'environ un demi-pouce, à moins que la terre ne soit remplie de racines ou de filamens : pourvu que ce soient des matières combustibles, l'épaisseur des formes fera un bon effet ; on a soin de les renverser afin qu'elles sechent plus facilement, à moins que le tems ne soit très-sec, & alors on n'a pas besoin de tant de précaution. Dès que ces formes sont seches, on les entasse par petits monceaux de deux broüettées, & l'on y met le feu, qui prend aisément s'il se trouve beaucoup de racines ; sinon on l'anime avec de petits faisceaux de fougère ou de bruyère. On a l'attention de ne pas consumer cette terre par un feu vif, au point de la réduire en cendres blanches ; les sels nitreux s'évaporeront, & l'opération seroit inutile. Avant de répandre ces cendres, on attend qu'un peu de pluie leur ait donné assez de

consistance pour résister au vent. Les endroits où l'on a allumé les fourneaux sont parés de nouveau un peu au-dessus de la surface ; on laboure, mais peu avant, & l'on n'emploie que la quantité ordinaire de semences ; si même c'est du froment, l'on sème tard en Octobre, afin de prévenir la trop grande abondance : preuve certaine de la bonté de cette méthode dans les plus mauvaises terres.

Quelques personnes mettent dans ces monceaux de cendres un quart de boisseau de chaux dure, & les laissent ainsi jusqu'à ce que la pluie vienne & fonde cette chaux ; lorsque le mélange s'est ainsi opéré, on le répand sur la terre.

Lorsque le terrain dont nous parlons n'est pas fort couvert d'herbes, on lui donne de bonne-heure un labour, afin que la terre se couvre d'herbes fines qui la garantissent pendant l'été de l'ardeur du Soleil ; d'autres y font parquer les moutons pendant l'hiver, & y sement un peu d'herbe ; ou bien on se contente d'y mettre du fumier & d'y laisser du chaume. Dans les mois de Septembre, Octobre, ou Novembre, on prépare la terre suivant qu'elle est plus ou moins garnie d'herbes : l'on a éprouvé que cette méthode réussit mieux dans ces terres que des labours en règle.

En général les terres pierreuses en Angleterre, tenant davantage de la nature des glaises, on les gouverne à-peu-près de même.

Les prairies artificielles dont nous avons eu occasion de parler, sont une des grandes richesses de l'agriculture angloise : elle ne sépare jamais la nourriture des bestiaux du labourage, soit à cause du profit qu'elle donne par elle-même, soit parce qu'elle-même fertilise les terres : ainsi alternativement une partie des terres à blé d'une ferme est labourée & semée en grande & petite luserne, en treffle, en sainfoin, en gros navets, dont il paroît que nous conservons le nom anglois *turnip*, pour les distinguer des navets des potagers ; enfin avec une herbe qu'ils appellent *ray-grass*, qui est inconnue à nos cultivateurs, puisque nous n'avons pas de mot pour la rendre. Quelques personnes ont traduit *ray-grass* par *segle* avec peu d'exactitude, car il répond au *gramen secalinum majus* : ainsi c'est une des espèces de chiendent que les Botanistes ont reconnue. Je le traduirai par *faux segle* ; & ce sera la seule espèce de prairie artificielle dont je parlerai, puisque nous connoissons assez les propriétés & la *culture* des autres. Nous n'en tirons cependant presque point de parti en comparaison des Anglois ; aussi sommes-nous bien moins riches en troupeaux de toute espèce : dès-lors toutes choses égales d'ailleurs, nos récoltes doivent être moins abondantes, notre agriculture moins lucrative, nos hommes moins bien nourris, ou à plus grands frais. Le faux segle est une des plus riches prairies artificielles, parce qu'il vient dans toutes sortes de terres froides, aigres, argilleuses, humides, dans les plus seches &

les plus maigres, comme les terres pierreuses, legeres, & sabloneuses où le sainfoin même ne réussiroit pas. Il résiste très-bien aux chaleurs, & c'est le premier fourrage que l'on recueille, puisqu'on peut le couper dès le printems. Il devient très-doux à garder ; les chevaux n'en peuvent manger de meilleur, & il a des effets merveilleux pour les moutons qui ne se portent pas bien. On en sème ordinairement trois boisseaux par acre de loi, ce qui fait un peu plus que notre setier de Paris, & l'acre de loi est de 160 perches quarrées, la perche de 16 p. 1/2. Le plus sûr est d'y mêler un peu de graine de luserne, ou de nompaille autrement dite *fleur de Constantinople & de Bristol*. La raison de ce mélange est que l'épi du faux segle vient naturellement très-foible & clair semé ; si on ne lui associoit pas une autre plante, il ne talleroit point la première année. Quatre acres ainsi semés ont rendu jusqu'à 40 quarts de graine, & 14 charretées de fourrage, sans compter l'engrais de sept à huit vaches au printems, & autant dans l'automne.

Ces notions préliminaires suffiront pour lire avec fruit & avec plaisir la lettre que j'ai annoncée : mais je n'étois pas assez versé dans l'Agriculture pour pousser mes recherches plus avant ; je souhaite qu'elles fassent naître le goût de l'instruction dans ceux pour qui elles seront nouvelles, ou que les méprises dans lesquelles j'ai pû tomber, excitent le zèle de ceux qui sont en état d'instruire. L'expérience est la meilleure de toutes les leçons en fait de *culture* ; il seroit sort à desirer que ceux qui ont le bonheur de vivre dans leurs terres, saisissent ce moyen de varier leurs plaisirs, & d'accroître leurs revenus. Des expériences en grand sont toujours imprudentes, mais en petites parties la dépense de celles que je conseille est leger. La seule voie de se procurer un corps complet d'agriculture, seroit sans-doute de rassembler les diverses observations qu'auroient fourni dans chaque province chaque nature de sol : on ne peut attendre d'instructions des mains auxquelles le soc est uniquement confié aujourd'hui.

Etat de l'agriculture dans le comté de Norfolk, & de la méthode qu'on y suit. L'application que les Anglois ont apportée à l'agriculture depuis un nombre d'années, leur a assuré dans ce genre une telle supériorité sur les autres nations, qu'il est intéressant de connoître la gradation de leurs succès dans chaque contrée.

On croit communément à Londres que feu milord Thownshend a le premier imaginé de féconder nos terres avec de la glaise. Cette opinion n'a d'autre fondement que le parti que prit ce seigneur de faire une dépense, par laquelle très-peu de nos gentilshommes songent à améliorer leurs terres qu'ils ne voyent presque jamais : celui-ci enrichit ses fermiers, & doubla ses revenus.

Il y a très-peu de grandes terres dans le royaume sur lesquelles mille guinées dépensées à-propos, ne rapportent au moins dix pour cent ; malgré l'absence de nos seigneurs & la dissipation de la plûpart d'entr'eux, il n'est point rare de voir des personnes de la premiere qualité s'appliquer à ces sortes d'améliorations.

Milord Thownshend s'étant retiré dans ses terres, imita d'abord, mais il surpassa bientôt ses modeles. Par ses soins il établit des fermes au milieu des bruyeres & des pacages ; il forma des champs fertiles, enclos de haies vives, dans des terrains réputés trop maigres jusques-là pour les labourer.

Ces sortes de défrichemens avoient déjà été poussés très-loin dans la partie occidentale de cette province. M. Allen, de la maison de Lyngge, est le premier que l'on suppose y avoir glaisé une grande étendue de terres. Avant lui cependant on le pratiquoit ; mais les gens âgés de quarante à cinquante ans, ne se souviennent pas de l'avoir vû faire sur un plus grand espace que de deux ou trois acres.

Ces méthodes sont très-anciennes dans les provinces de Sommerset & de Stafford ; je ne doute point qu'elles ne le soient également dans celle-ci. Nous avons beaucoup de carrieres dont il paroît que l'on a tiré de la glaise, & qui même en ont conservé le nom dans des titres qui ont plus de 200 ans. Divers anciens auteurs oeconomiques parlent de cette maniere d'améliorer les terres par des engrais tirés de son sein même.

En Angleterre, la régence est l'époque de plusieurs établissemens avantageux à l'agriculture : un des principaux, à mon avis, est l'introduction des prairies artificielles ; elles ne furent d'un usage commun que sous le regne qui suivit : cependant on voit par les ouvrages de MM. Hartlip & Blith, qu'elles commencerent alors à prendre pié. En 1689, on établit la gratification sur la sortie des blés. Au commencement de ce siecle, on introduisit l'usage de nourrir des bestiaux avec des navets ou turnipes.

L'avantage d'enclorre les pieces de terre a été connu depuis long-tems dans nos provinces ; & depuis qu'on s'est dégoûté du partage des terres en petits héritages, l'ancienne coûtume est revenue plus facilement ; souvent leur mélange empêchoit que l'on ne pût clorre de grandes enceintes. La province de Norfolk a été particulièrement dans ce cas, au point qu'autrefois les chefs-lieux n'étoient pas fermés.

La plûpart des terres de cette province sont molles & legeres, un peu grasses, & en général assez profondes (*Loam*). Les fermiers de la partie occidentale ont long-tems borné leur *culture* à nourrir des brebis pour avoir des agneaux, qu'ils vendoient aux provinces voisines pour faire race.

Depuis la défense de l'extraction des laines, le prix en a diminué ; celui des moutons en a souffert également, tandis que la valeur du blé, du beurre, & du gros bétail augmentoit. Cette révolution n'a pas peu contribué à introduire la nouvelle *culture* dans cette province, où les grains, le beurre, & le gros bétail, sont par conséquent devenus plus abondans.

A cette cause j'en joindrai une autre plus éloignée, mais qui doit aussi avoir influé sur ce changement. On sait que les Hollandois ont beaucoup diminué des achats qu'ils faisoient des blés de la Pologne par Dantzick ; soit que les guerres civiles ayent laissé dans ce royaume des vestiges de leurs ravages ordinaires ; soit que la plus grande demande des Suédois depuis la paix de Nystad y ait renchéri les prix. En effet, par ce traité la Russie est en possession des seules provinces qui puissent fournir à la subsistance de la Suede, & l'extraction des grains n'y est pas toujours permise.

Ces deux dernieres circonstances peuvent avoir contribué à l'amélioration des terres dans le comté de Norfolk, plus qu'en aucun autre endroit ; parce que sa situation est la plus commode pour le transport en Hollande ; elle a dû faire en même tems plus de bruit, parce que sous la reine Elisabeth c'est la province où le labourage fut le plus abandonné pour la nourriture des moutons.

Toutes ces causes ont vraisemblablement concouru aux progrès rapides de notre province dans l'agriculture, & y ont accredité une méthode connue il y a près de cent ans, mais dont l'usage s'est infiniment accru depuis.

Pour en concevoir mieux la différence, il faut en examiner l'état progressif dans plusieurs métairies dont les propriétaires n'ont encore pû se résoudre à quitter une pratique qui les a fait vivre & leurs peres, quoiqu'ils voyent leurs voisins s'enrichir par la nouvelle.

Il reste encore un petit nombre de fermes dont les champs sont ouverts, & ne peuvent jouir du bénéfice des prairies artificielles. Quelques-uns de ces propriétaires cependant ont glaisé leurs terres ; mais ils n'en retirent pas autant d'avantage que leurs voisins qui sont enclos. La raison en est simple, ils suivent la routine de leurs quadrisayeuls. A une récolte de froment succede une année de jachere ; ensuite deux, trois ou quatre moissons au plus d'orge, d'avoine, de pois, après lesquelles revient une année de repos. Par conséquent sur trois, quatre ou cinq ans, il y en a toujours au moins une de perdue, pendant laquelle la terre reste en friche & s'amaigrit. Les meilleures de ces terres rapportent de 5 à 8 s. st. par acre (de 6 à 9 liv. 10 s. tournois), & aucun fermier ne peut vivre dessus. Quelques-uns sement un peu de treffle ou de luserne, mais avec peu de profit, étant obligés de donner du fourrage à leurs bestiaux pendant l'hiver ; & dans la saison où chacun les

envoye paître dans les champs, leur herbe devient commune aux troupeaux des autres.

Quelques-unes des parties encloses ne sont point glaisées, & l'on y sème peu de luzerne ; on se contente d'y recueillir du froment ou du segle après une année de repos. Tous à la vérité sement des navets, mais en général ces laboureurs usent leurs terres par des récoltes successives, & qui dès lors sont peu abondantes. Ceux qui ne glaisent point laissent pour la plûpart leurs champs ouverts ; d'autres glaisent & ne ferment point non plus leurs piéces de terres, par conséquent ils perdent l'avantage des prairies artificielles.

Il s'agit maintenant d'expliquer en quoi consiste cet avantage, & comment il est plus considérable dans nos terres qu'ailleurs.

J'ai dit que le revenu ordinaire de nos meilleures terres est de 5 à 8 s. st. par acre. Lorsqu'un homme en possède en entier une certaine étendue, il peut y faire avec profit les améliorations dont nous parlons ; mais en général c'est dans les défrichemens qu'il y a le plus à gagner.

Les terres en pacage sont estimées communément du produit de 2 à 4 s. st. par acre. Lorsqu'elles avoient nourri des moutons pendant sept, dix ou quinze ans, l'usage étoit de les labourer ; elles donnoient communément une récolte de segle, qui étoit suivie par une autre d'orge ou d'avoine. Ces terres retournoient ensuite en pacage pour autant de tems, & d'autres prenoient leur place. Au bout de quelques années elles se trouvoient couvertes d'une croûte dure & assez mince.

C'est dans cet état que je les prends. On répand sur la surface de chaque acre environ quarante à quarante-six charretées de glaise grasse. La moins dure est réputée la meilleure ; elle est grisâtre, au lieu que notre marne est brune. On pensoit autrefois que la marne étoit la seule substance capable de féconder ces terres ; mais l'expérience a prouvé que la glaise est préférable dans les terres chaudes & légères. Il est d'ailleurs plus facile de se la procurer. Il est rare que sur trente à quarante acres de terre, il ne s'en trouve pas quelque veine. Si elle étoit éloignée, la dépense deviendroit trop considérable.

Les puits que l'on creuse retiennent l'eau pour l'ordinaire, & forment un réservoir dans chaque piéce de terre ; avantage que j'ai souvent entendu évaluer par nos fermiers à un quart du revenu d'un champ, lorsque les bestiaux y paissent en été ; ce qui arrive deux fois en cinq ans.

La clôture de ces piéces de terre est une haie alignée d'épine blanche. A chaque perche de distance (16 piés 1/2) nous plantons un chêne. Plusieurs qui l'ont été dans le tems où l'on a commencé à clorre les piéces de terre, promettent

de très-beau bois de construction à la prochaine génération. Ces haies croissent fort hautes, & forment avec les arbres un abri très-salutaire tant aux grains qu'aux bestiaux.

Dans nos terres nouvellement défrichées, nous semons rarement autre chose que des navets pour la première fois. Les façons que l'on donne à la terre la purgent des mauvaises herbes, & aident à la mêler avec l'engrais qui a été répandu sur la surface. Ce dernier objet est perfectionné par la récolte des navets, soit qu'on les leve de terre pour nourrir les bestiaux pendant l'hiver, soit qu'on les fasse manger sur le lieu. La seconde méthode est préférable, elle améliore la terre & opere mieux le mélange. Si cependant le champ est sujet à être trop mouillé pendant l'hiver, on transporte les navets dans une autre piéce ; mais comme cette terre est bénéficiée, elle paye suffisamment cette dépense sur sa récolte. Après les turnipes vient l'orge ou l'avoine. Avec l'une ou l'autre on sème de la graine de luzerne qui produit une récolte pour l'année suivante, soit qu'on la fauche, soit qu'on la laisse paître par les bestiaux. Le froment succède régulièrement à la luzerne, & de cette façon on ne perd aucune moisson. La terre reçoit quelquefois jusqu'à trois labours, mais le plus souvent on se contente d'un seul. Les racines de luzerne ou de treffle se trouvant labourées & enfoncées dans le sillon, il en pourroit résulter que la terre se chargeroit d'herbes ; on y remédie en semant des navets ou turnipes immédiatement après le froment. Si cependant la récolte du froment s'est trouvée nette, on la remplace par de l'orge.

Au moyen de cette *culture* nous semons cinq fois plus de froment que nous ne faisons, & deux fois plus d'orge. Le froment nous rend trois fois plus qu'il ne faisoit, & l'orge deux fois seulement.

Le pays est devenu plus agréable à la vûe au moyen des plantations, qui forment en même-tems un abri salutaire contre l'ardeur du soleil & la violence des vents ; il y a trois fois plus de travail, qui soutient le double de familles qu'il n'y en avoit auparavant ; & quoique notre population se soit si fort accrue, nous avons les denrées à meilleur marché. Une ancienne ferme est partagée en deux, trois ou quatre, suivant sa force. On a construit de nouveaux bâtimens, les anciens sont réparés, toutes les maisons sont de brique : chaque jour nos chefs-lieux & nos marchés deviennent plus considérables. Il s'y trouve déjà dix fois plus de maisons qu'il n'y en avoit ; le nombre des ouvriers s'est multiplié dans la même proportion. Nos gentils-hommes ont doublé leurs revenus, & quelques-uns l'ont augmenté par-delà, suivant que la terre s'est trouvée plus ou moins propre à recevoir les améliorations. M. Morley de Barsham retire 800 livres sterling d'un bien qui n'étoit loüé, il y a quelques années, que 180 livres. Il y a une ferme à Scultorque, qui, à ce qu'on m'a assuré, a

monté de 18 livres à 240 livres sterling. Ces exemples sont rares : cependant nos terres sont communément louées de 9 à 12 s. sterling par acre, dixme payée (de 11 liv. à 14 liv. tournois), & les fermiers sont à leur aise. Plusieurs dans des baux de 21 ans, sur des terres affermées à l'ancien taux, ont gagné des dix mille livres sterling & plus.

La glaise que nous mettons sur nos champs est une terre neuve, dont le mélange avec l'autre en fait une grasse, mais en même tems chaude & legere. Nous recueillons quatre quarts & plus de froment par acre, quoique nous labourions avec des chevaux de 40 s. à 3 liv. st. piece. Un petit garçon les conduit, & laboure ses deux acres par jour : tandis que dans presque tout le reste de l'Angleterre on laboure avec quatre chevaux, même six ; & deux hommes ont de la peine à labourer trois quarts d'acre par jour. Les provinces d'Essex & d'Hartford passent pour les plus fertiles du royaume ; c'est ainsi qu'on y laboure. Jamais on n'y fait une récolte de froment sans laisser reposer la terre ; les aféagemens y sont plus chers : il faut pour que le fermier vive, que le froment vaille 12 livres le last (26 à 27 livres le setier de Paris), tandis qu'à ce prix les nôtres s'enrichissent.

Il ne faut pas croire que cette amélioration ne dure qu'un certain nombre d'années : nous sommes convaincus que si la qualité de la glaise est bonne, que la terre soit bien conduite, c'est-à-dire si les champs sont fermés, la luzerne & les turnipes semés à propos, c'est pour toujours. Nous avons des terres ainsi améliorées depuis 30, 40, 50, & même 60 ans, qui sont aussi fertiles que celles qu'on a défrichées depuis peu. Il n'y a eu de différence que pendant les cinq ou six premières moissons, qui sont réellement prodigieuses. Après tout, on peut se procurer ce bénéfice en faisant tous les 30 ans la dépense de y répandre environ 20 à 30 charretées : elle est toujours bien assurément payée.

J'ai dit que notre terre en général est molle & profonde, mais dans la partie occidentale est si legere que c'est de pur sable. J'ai ouï dire qu'elle n'étoit susceptible d'aucune amélioration, je n'en sais rien par moi-même : je suis bien assuré seulement que je n'en ai vû aucune où on l'ait tenté en vain ; & j'en connois beaucoup qui ont très-bien répondu aux dépenses, quoiqu'on les eût toujours regardées comme absolument stériles.

Nous avons une espece de glaise bleuâtre extraordinairement compacte, & en général fort remplie de pierres à chaux ; on dit communément qu'elle n'est bonne à rien parce qu'elle reste en motte, & que ne se brisant jamais, elle ne s'incorpore point avec le sol où elle est déposée. Tant d'honnêtes gens m'ont assuré qu'on avoit en vain essayé de l'employer dans ces terres sabloneuses dont je parle, que je suis obligé de les croire. Ils prétendent qu'à la longue elle s'est

enfouée dans la terre par sa propre pesanteur, sans lui avoir procuré la moindre fécondité. Avec tout cela j'ai peine à me persuader qu'une partie ne se soit pas desséchée & réduite en poussiere. J'en ai bien observé moi-même qui restoit ainsi pendant des années sur la terre sans se diviser, mais je faisois alors cette réflexion dont conviennent unanimement les habiles cultivateurs, que pour améliorer il faut labourer avec art.

La plûpart des glaises employées aux améliorations, excepté les blanches, sont mêlées de petites pierres à chaux, qui échauffent sans-doute les terres froides, où j'ai vû ce mélange opérer les mêmes effets que si les terres eussent été chaudes. Dans ces dernières elle retient l'humidité, ce qui est très-convenable à nos terres molles ; car autant elles sont fertiles dans les années mouillées, autant elles se comportent mal par les sécheresses. C'est une chose rare en Angleterre que ces années-là ; on en voit au plus une sur dix : mais lorsqu'au printemps seulement la saison semble se mettre au sec, le sol de nos cantons s'échauffe d'une maniere étonnante, & déperit plus que d'autres qui ne valent pas la moitié autant.

Le transport de 120 charretées de glaise nous coûte environ 1 liv. 4 s. st. (28 liv. 14 s. tourn.) La dépense de les bêcher, de les charger, & de les répandre, va au même prix. Ainsi 80 charretées par acre nous coûtent 1 liv. 12 s. st. (38 liv. 12 s. tourn.) Avec les frais de clôture des pieces & autres, il faut compter 2 liv. sterl. (47 liv. tourn.) Nos revenus augmentent de 4 sols st. par acre (4 l. 14 s. tourn.) ainsi nos avances nous rentrent sur le pié de 10 %. Cet intérêt paroîtra peut-être médiocre dans d'autres parties du monde : mais en Angleterre c'est la meilleure méthode de faire valoir son argent ; car les terres s'y vendent très-rarement au dernier vingt, & communément fort au-dessus, sans compter les charges & les réparations.

Ce changement est un des plus utiles qui se soient faits dans cette province : mais une chose remarquable, c'est que tandis que l'agriculture nouvelle a enrichi les contrées les plus pauvres & les plus éloignées de la capitale ; ce qu'on appelloit *les riches terres d'Angleterre* a diminué de valeur, par le moyen des prairies artificielles. Nous cueillons du froment dans des milliers d'acres qu'on croyoit stériles ; à l'aide des turnipes nous engraissons en toute saison une quantité de bétail aussi heureusement que dans les meilleurs pacages ; la luzerne, le treffle, le sainfoin, ont doublé la quantité de nos fourrages. Enfin tandis que toutes choses haussent de prix, les rentes seules des prairies naturelles & des terres à froment ont baissé.

C'est une observation très-judicieuse que celle de M. Elliot, lorsqu'il dit dans ses essais, qu'après les guerres civiles rien ne contribua plus au prompt

rétablissement de l'Angleterre, que l'usage introduit alors des prairies artificielles. M. Hartlib vanta & publia le premier cette méthode d'améliorer les terres. Il vécut assez pour en voir de grands succès : mais il est rare que ces sortes d'expériences deviennent générales en peu de tems. Depuis 50 ans l'agriculture est réformée sans-doute, mais ce n'est que depuis les vingt dernières années que nous en ressentons les effets surprenans.

Autrefois nous n'exportions point de froment, & même la Pologne nous approvisionnoit souvent ; nous sommes devenus le grenier de l'Europe le plus abondant.

Les biens, depuis 50 ans, ont augmenté d'un tiers en valeur au moins ; les prairies naturelles seules, & les pâtures, ont baissé d'un tiers, & baissent chaque jour. Le prix du foin est considérablement diminué, quoique la consommation s'en soit fort accrue.

Le prix du **pain** est diminué, malgré la gratification sur la sortie des grains. Enfin pour juger de la richesse de nos récoltes, il suffit de faire attention qu'en une seule année l'état a payé un million sterling en gratifications. (Il pourroit bien y avoir erreur ; car la somme est exorbitante, & je n'ai vû ce fait que dans cet endroit) ; & que pendant plusieurs années de suite, cette dépense n'a pas été beaucoup moins forte.

Nous devons ces succès à la nouvelle agriculture, c'est-à-dire aux prairies artificielles, mais principalement à la luserne & aux turnipes. La luserne est sans contredit la plus avantageuse de ces prairies artificielles ; mais dans des sols particuliers les autres ont mieux réussi, comme le sain-soin dans les terres seches & qui n'ont point de fond. Je ne vois pas qu'on ait eu une confiance aussi générale dans les turnipes, excepté dans la province de Norfolk & dans les cantons adjacens : cependant l'usage en est connu dans tout le royaume, où il est plus ou moins commun selon les endroits. C'est un fourrage excellent pour les troupeaux pendant l'hyver, & une prairie pendant l'été : ils réussissent à merveille dans une terre profonde, quoique legere, & même dans la plus legere si elle est bien entretenue. Enfin depuis que nos champs sont enclos ; que nous faisons succéder régulièrement une récolte de froment à une de treffle ou de luserne, & cela dans des endroits qui le plus souvent n'avoient jamais rien produit, nos fermiers tirent de leurs terres cinq fois plus qu'ils n'avoient jamais fait.

Nous avons dans cette province au moins 20 mille acres de terres à froment, cultivées depuis quelques années, qui ne l'étoient point du tout auparavant ; sans compter que les autres terres qui l'étoient ne rapportoient pas la moitié autant. Encore nos dépenses sont elles moins grandes que par-tout ailleurs : nous ne labourons & ne hersons qu'une fois. Il faut avoüer que c'est à l'usage de la

glaise que nous sommes redevables de la fécondité de nos terres & du succès de notre luserne. Voyez l'article **GRAINS** ; voyez aussi les élémens du Commerce. Cet article est de M. V. D. F.